



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

LISTE DES DELIBÉRATIONS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme BALLIGAND (procuration à Mme LUDLOW), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme THOMAS-PITOT, Mme BONORON, M. GARRIGUES, M. ALOY

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 3 juillet 2023

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 3 juillet 2023. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme BALLIGAND (procuration à Mme LUDLOW), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 09/06/23	Passation d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 22 669,32 € du 7 au 10/07/2023 dans le cadre du spectacle « DETER » joué le 8/07/2023 à l'occasion du festival En Plein Arts.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT

		ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 2 14/06/23	Autorisation de dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour la construction d'une buvette sur le site de Rock et Chanson au 181 rue François Boucher à Talence.	
N° 3 14/06/23	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc Peixotto du 30/06 au 06/07/2023 dans le cadre de l'organisation de l'animation « Les petites symphonies sur l'herbe ».	ASSOCIATION DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE TALENCE – Talence (33)
N° 4 15/06/23	Autorisation de dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour la construction d'une clôture afin de sécuriser l'accès à la toiture terrasse de la médiathèque Castagnéra.	
N° 5 15/06/23	Passation d'un contrat d'engagement pour l'organisation d'animations dans les arbres le 08/07/2023 dans le bois de Thouars à l'occasion du festival En Plein Arts. Montant de la prestation : 1 620,00 € TTC	ASSOCIATION ARBROSMOZ – Le Bouscat (33)
N° 6 16/06/23	Organisation d'un concert tout public à partir de 8 ans le 30/06/2023 dans la salle des animations de la Médiathèque Castagnéra. Montant de la prestation : 500,00 € TTC	EDMA COMPAGNIE DE LA MOISSON – Sigalens (33)
N° 7 20/06/23	Sollicitation d'un prêt à titre gracieux de deux bassons français de la marque Buffet Crampon du 01/07/2023 au 13/07/2024 afin de proposer une offre de formation diversifiée au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et constituer un nouveau parc instrumental.	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL JACQUES THIBAUD – Bordeaux (33)
N° 8 21/06/23	Décision de confier les intérêts de la Ville dans le cadre de la procédure d'expulsion des occupants sans titre du bâtiment municipal sis 1 rue Aldona à Talence, cette occupation présentant des risques pour leur sécurité et salubrité, liés notamment à l'état de l'installation électrique.	Société d'avocats LE BAIL – Bordeaux (33)

N° 9 21/06/23	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc et Château Peixotto le 14/07/2023 dans le cadre de l'organisation de la Fête Nationale.	ASSOCIATION TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 10 21/06/23	Signature d'un second avenant afin de prolonger la convention initiale confiant la gestion de la « Bricothèque de Talence » jusqu'au 30/09/2023.	ASSOCIATION TALENSEL – Talence (33)
N° 11 22/06/23	Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la ville de Talence dans le cadre de tentatives d'hameçonnage informatique (phishing) par le biais de courriels frauduleux reçus par plusieurs agents du service des sports de la Ville durant les mois de mars et mai 2023, et délégation de signature, pour ce faire, accordée à M. Pierre-Etienne BROUTÉ.	
N° 12 26/06/23	Passation de commande d'études préliminaires, mission de maîtrise d'œuvre au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/95-9 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 23, en vue de l'aménagement du parc du Grand Peixotto Margaut. Montant de la rémunération : 37 260,00 € TTC	ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75) Et SAS LAND'ACT (Urbaniste – Paysagiste) – Levallois-Perret (92)
N° 13 26/06/23	Passation de commande d'une mission de maîtrise d'œuvre au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/149-9 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 23, en vue de la construction d'un équipement mutualisé pour l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et le Relais d'assistantes maternelles (RAM) dans le square Fehlmann. Montant du forfait provisoire de la rémunération : 59 640,00€ TTC	ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75) Et PARIS NORMANDE ARCHITECTE – Louveto (76)
N° 14 27/06/23	Non reconduction de l'accord-cadre n° 22/04-5 « Impression, journaux et guides municipaux / années 2022/2024 – Guide de la jeunesse « Cité Môme » - impression et livraison » qui prendra ainsi fin au 31/12/2023.	SAS SODAL – Langon (33)

N° 15
29/06/23

Passation des avenants suivants dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du stade nautique :

- **Avenant n° 6 au marché n° 20/24-1 « VRD – Terrassements – Aménagements paysagers »** pour prise en compte des modifications suivantes :

- Modification du revêtement sur zone d'espace vert : fourniture et mise en œuvre d'un gazon en placage et moins-value zone de pelouse pour un montant de + 15 492,00 € HT
- Réalisation d'une tranchée pour le lot « CVC Plomberie » pour un montant de + 938,00 € HT
- Evacuation des terres terrassées pour reprise étanchéité, apport, mise en œuvre et compactage par couche de matériaux de carrière pour un montant de + 9 845,00 € HT
- Ajustements et reprise entre les espaces extérieurs existant et le chantier (relevé des niveaux et reprise de la zone local technique, raccordements EU cours de service, terrassements empierrement et réalisation d'un escalier pente à glisse, fourniture et pose massif de candélabres, reprise espaces périphériques parvis et façade Ouest) pour un montant de + 24 996,00 € HT

Soit un total de + 51 271,00 € HT soit + 61 525,20 € TTC.

Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 28/06/2023, a donné un avis favorable à sa passation.

Montant initial du marché : 913 085,28 € TTC

Rappel avenant n° 1 de transfert : sans incidence financière

Rappel montant avenant n° 2 : + 5 842,00 € HT

Rappel montant avenant n° 3 : + 14 536,00 € HT

Rappel montant avenant n° 4 : + 25 769,83 € HT

Rappel montant avenant n°5 : + 43 462,76 € HT

Montant de l'avenant n° 6 : + 51 271,00 € HT

Nouveau montant du marché : 1 082 143,19 € TTC

- **Avenant n° 3 au marché n° 20/24-3 « Etanchéité »** pour prise en compte des modifications suivantes :

- Fourniture et pose de grilles périphériques (Zone Nord) permettant la visibilité des relevés périphériques du complexe d'étanchéité bitumineux

SAS COLAS France –
Mérignac (33)

ETANDEX SA –
Les Ulis (91)

au droit du mur rideau pour un montant de
+ 6 534,00 € HT
- Réalisation d'une protection contre les eaux de
ruissellement sur les murs enterrés du local entretien
et espace accompagnateurs surélevés pour un
montant de + 1 585,50 € HT

Soit un total de + 8 119,50 € HT, soit + 9 743,40 € TTC

Montant initial du marché : 732 000,00 € TTC

Rappel montant avenant n° 1 : + 29 435,17 € HT

Rappel montant avenant n° 2 : - 10 447,76 € HT

Montant de l'avenant n° 3 : + 8 119,50 € HT

Nouveau montant du marché : 764 528,29 € TTC

- **Avenant n° 1 au marché n° 20/24-4 « Couverture
membrane - ETFE »** pour prise en compte de travaux
supplémentaires suivants : tourner les entrées et sorties
d'air des coussins afin de pouvoir placer une toile tendue
pour un montant de + 2 340,00 € HT, soit + 2 808,00 € TTC

SAS SEELE FRANCE –
Strasbourg (67)

Montant initial du marché : 399 840,00 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : + 2 340,00 € HT

Nouveau montant du marché : 402 648,00 € TTC

- **Avenant n° 3 au marché n° 20/24-9 « Traitement
d'eau »** pour prise en compte de la fourniture et pose d'un
réseau pvcp diamètre 32 d'alimentation pédiluves avec
vannes et clapets depuis un piquage sur le réseau C3 50M
à créer pour un montant total de + 3 367,41 € HT soit +
4 040,89 € TTC

SAS EAU AIR SYSTEME –
Villeneuve d'Ascq (59)

Montant initial du marché : 1 788 000,00 € TTC

Rappel montant avenant n° 1 : + 19 663,73 € HT

Rappel montant avenant n° 2 : + 6 340,96 € HT

Montant de l'avenant n° 3 : + 3 367,41 € HT

Nouveau montant du marché : 1 823 246,52 € TTC

- **Avenant n° 5 au marché n° 20/24-11 « Electricité
CFO/CFA et contrôle d'accès »** pour prise en compte des
modifications suivantes :

- Déplacement de la baie VDI infirmerie MNS pour un
montant de + 1 270,40 € HT
- Vidéophone contrôle d'accès pour un montant de
+ 973,01 € HT
- Travaux de modification dans la cour anglaise 1,
suite au remplacement du monte-charge par une

SAS SANTERNE
AQUITAINE –
Bruges (33)

- potence murale pour un montant de + 989,55 € HT
- Ajout d'une détection incendie dans le local de traitement d'air CTA au sous-sol, raccordée à la centrale SSI, conformément à la mise à jour du dossier de conception SSI pour un montant de + 4 959,00 € HT

Soit un total + 8 191,96 € HT soit + 9 830,35 € TTC

Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 28/06/2023, a donné un avis favorable à sa passation.

Montant initial du marché : 824 225,34 € TTC

Rappel montant avenant n° 1 : + 3 587,18 € HT

Rappel montant avenant n° 2 : + 13 736,77 € HT

Rappel montant avenant n° 3 : + 5 315,40 € HT

Rappel montant avenant n° 4 : + 11 930,16 € HT

Montant de l'avenant n° 5 : + 8 191,96 € HT

Nouveau montant du marché : 875 539,10 € TTC

- **Avenant n° 1 au marché n° 20/24-12 « Bardage aluminium »** pour prise en compte de la dépose et repose de cassettes sur façade Sud afin de permettre la réalisation de travaux de VRD et d'étanchéité pour un montant de + 2 520,00 € HT soit + 3 024,00 € TTC

SARL PLEBAC –
Mérignac (33)

Montant initial du marché : 830 247,72 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : + 2 520,00 € HT

Nouveau montant du marché : 833 271,72 € TTC

- **Avenant n° 1 au marché n° 20/24-16 « Menuiseries intérieures bois »** pour prise en compte de la fourniture et pose de baquettes de type champlat au droit des huisseries métalliques de la zone vestiaires (soit 14 bloc portes) et la fourniture de pass complémentaires pour organigramme (soit 80 unités) pour un montant de + 5 850,28 € HT, soit + 7 020,34 € TTC

SARL ATELIER AND CO –
Pessac (33)

Montant initial du marché : 144 714,18 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : + 5 850,28 € HT

Nouveau montant du marché : 151 734,52 € TTC

- **Avenant n° 1 au marché n° 20/24-19 « Toiles tendues »** pour prise en compte de travaux supplémentaires liés au

SARL INTERLIGNES
DECO –

	<p>calepinage des toiles tendues murales de laize de 4 m au lieu des 5 m prévus initialement pour un montant de + 4 778,40 € HT, soit + 5 734,08 € TTC</p> <p>Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 28/06/2023, a donné un avis favorable à sa passation.</p> <p>Montant initial du marché : 65 054,40 € TTC Montant de l'avenant n° 1 : + 4 778,40 € HT Nouveau montant du marché : 70 788,48 € TTC</p> <p>- Avenant n° 1 au marché n° 20/24-22 « Cabines – Casiers vestiaires » pour prise en compte d'habillages complémentaires en stratifié compact de 10 mm d'une part des quatre nourrices d'alimentations des réseaux eau froide et eau chaude, afin de protéger et rendre facilement accessible ces éléments techniques des vestiaires collectifs et d'autre part, des deux descentes d'eaux pluviales d'un vestiaire individuel et de la zone casier. Compris transport et frais de déplacements pour un montant total de + 5 248,00 € HT, soit + 6 297,60 € TTC</p> <p>Montant initial du marché : 458 122,80 € TTC Montant de l'avenant : + 5248,00 € HT Nouveau montant du marché : 464 420,40 € TTC</p>	<p>La Chevrolière (44)</p> <p>SASU NAVIC – Thones (74)</p>
N° 16 03/07/23	Passation d'un contrat de prestation pour l'animation d'un stand « Découverte des insectes » le 14/10/2023 au parc Peixotto dans le cadre de l'animation sur le thème de la biodiversité. Montant de la prestation : 429,00 € TTC	FOURMIDABLES – Saint-Denis-de-Pile (33)
N° 17 03/07/23	Passation d'un contrat de prestation pour l'animation d'un stand « Ferme itinérante » le 14/10/2023 au parc Peixotto dans le cadre de l'animation sur le thème de la biodiversité. Montant de la prestation : 690,00 € TTC	ROULE MA POULE – Coimères (33)
N° 18	Passation d'un contrat de prestation pour l'organisation	

03/07/23	d'une animation sous forme de déambulation musicale le 14/10/2023 au parc Peixotto dans le cadre de l'animation sur le thème de la biodiversité. Montant de la prestation : 800,00 € TTC	ASSOCIATION SLOWFEST – Bègles (33)
N° 19 03/07/23	Passation d'un contrat de prestation pour l'animation d'un stand de bar à dessins sur les espèces d'oiseaux et insectes de notre région le 14/10/2023 au parc Peixotto dans le cadre de l'animation sur le thème de la biodiversité. Montant de la prestation : 456,00 € TTC	ENTREPRISE ADRIEN CLAIRET – Talence (33)
N° 20 04/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 07/06/2023, sur une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 13 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. SEGURA – Talence (33)
N° 21 04/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 05/09/2020, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 3 ^{ème} rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	M. MILLAS – Bayas (33)
N° 22 04/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 08/06/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 12 ^{ème} rang, n° 7 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. CHEVALIER – Saint Médard d'Eyrans (33)
N° 23 05/07/23	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux à « Talence Pépinière » pour l'utilisation d'un local plus grand afin d'accueillir ses collaborateurs qui prendra effet à compter de sa signature.	SNS SOLUTIONS TRENTE TROIS – Talence (33)
N° 24 06/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 26/09/2022, soit une parcelle de terrain du cimetière	Mme PETIT – Gradignan (33)

	communal située 7 ^{ème} Division, 7 ^{ème} rang, n° 6 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	
N° 25 06/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 11/06/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 6 ^{ème} rang, n° 2 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. BASSO – Gradignan (33)
N° 26 06/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 05/05/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 1 ^{er} rang, n° 15 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	M. BEY - Cadaujac (33)
N° 27 06/07/23	Signature d'un bail portant sur la location d'un local d'une surface de 93 m ² sis au rez-de-chaussée de la résidence Les Trois Nobel - 14 rue Pierre Curie pour une durée de 3 ans, moyennant le versement par la Ville d'un loyer annuel de 31 680,00 € TTC hors charges.	SCI LAMARQUE – Talence (33)
N° 28 06/07/23	Passation d'une convention ainsi que l'ensemble des avenants subséquents pour autoriser l'occupation privative du local restauration du stade nautique Henri Deschamps afin de proposer aux usagers un espace de restauration rapide moyennant le versement d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires.	SOCIETE CHEZ POULETTE – Talence (33)
N° 29 07/07/23	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par la SCI « 290 Cours du Maréchal Galliéni » auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 3/08/2022 visant notamment à obtenir l'annulation d'une part, du refus de la Ville d'autoriser la coupe de deux platanes situés sur sa propriété et d'autres part, de la décision implicite de rejet par la collectivité de son recours gracieux préalable.	

N° 30 10/07/23	Signature d'un avenant n° 3 à la convention de partenariat ayant pour objet la mise en place de la « Bricothèque » afin de modifier son lieu d'implantation et ainsi permettre l'occupation de nouveaux locaux situés 18 avenue de la Marne à Talence.	ASSOCIATION TALENSEL – Talence (33)
N° 31 13/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 16/07/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 1 ^{er} rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme PERON – Talence (33)
N° 32 13/07/23	Délivrance d'une concession pour 30 ans à compter du 04/07/2023, soit une case située au columbarium emplacement n° 151 (2 urnes) pour la somme de 1 000,00 € (soit 666,67 € pour la Ville et 333,33 € pour le CCAS).	Mme PETIT – Talence (33)
N° 33 13/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 24/06/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme DUPON-LAHITTE – Paris (75)
N° 34 13/07/23	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de chorale sur la base d'une séance de 2H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors. Montant estimé de la prestation : 2 880,00 € TTC (soit 80,00€ TTC la séance)	ASSOCIATION VILLA BOHEME – Bordeaux (33)
N° 35 13/07/23	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de danse orientale sur la base d'une séance de 1H30 par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors. Montant estimé de la prestation : 2 280,00 € TTC (soit 60,00€ TTC la séance)	Mme Elsa BURUCOA – Bègles (33)
N° 36		Mme Céline BASTIERE –

13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de séances de yoga sur la base d'un cours de 1H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 1 530,00 € TTC (soit 45,00€ TTC la séance)</p>	Talence (33)
N° 37 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de théâtre sur la base d'une séance de 2H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 2 450,00 € TTC (soit 35,00€ TTC la séance)</p>	ASSOCIATION CHAPEAUX BAS – Talence (33)
N° 38 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de danses intergénérationnelles sur la base de trois séances de 1H30 par semaine pendant la période des vacances scolaires du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 1 350,00 € TTC (soit 45,00€ TTC la séance)</p>	Mme Valérie COURCELLES – Cadaujac (33)
N° 39 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de gymnastique douce, mémoire et équilibre autour du bien-être sur la base de 4 séances de 1H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 5 320,00 € TTC (soit 38,00€ TTC la séance)</p>	M. Simon BARAX – Bègles (33)
N° 40 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de chi-gong et de pilates sur la base d'une séance de 1H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 3 400,00 € TTC (soit 50,00€ TTC la séance)</p>	Mme Valérie BUFFETEAU- LEMAIRE – Talence (33)

<p>N° 41 13/07/23</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'une part, de cours de zumba gold sur la base de deux séances de 1H par semaine et d'autre part, de cours de danse de société sur la base d'une séance de 1H30 par semaine, sur la période allant du 18/09/2023 au 28/06/2024 et à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 7 680,00 € TTC (soit 50,00€ TTC la séance)</p>	<p>ASSOCIATION I DANCE – Talence (33)</p>
<p>N° 42 13/07/23</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de mosaïque, de peinture et dessin, de peinture sur soie sur la base d'une séance de 2H par semaine pour chaque discipline du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 8 160,00 € TTC (soit 60,00€ TTC la séance)</p>	<p>Mme Cathy DUPONT – Talence (33)</p>
<p>N° 43 13/07/23</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de conférences diaporamas sur la base de 5 séances de 2 H, des ateliers d'histoire des Antiquités nationales sur la base de 9 séances de 1 H 30, des ateliers d'écoute musicale de 1 H 30 sur la base de 34 séances deux fois par semaine, sur la période du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 5 330,00 € TTC (soit 190,00 € TTC la séance pour les conférences-diaporamas, 90,00 € TTC la séance des ateliers d'histoire des antiquités nationales et 52,50 € la séance d'écoute musicale).</p>	<p>ASSOCIATION TERRE ET OCEAN – Bègles (33)</p>
<p>N° 44 13/07/23</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers d'initiation à la couture, stylisme et modélisme sur la base de 4 séances de 2H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 8 160,00 € TTC (soit 60,00€ TTC la séance)</p>	<p>Mme Marie RINGEADE – Talence (33)</p>
<p>N° 45 13/07/23</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de cours de grammaire, pratique orale et</p>	<p>Mme Margaret LE ROUX – Fargues Saint Hilaire (33)</p>

	<p>conversation à thèmes en anglais sur la base de 6 séances de 1H30 par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 9 900,00 € TTC (soit 55,00€ TTC la séance)</p>	
<p>N° 46 13/07/23</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de cours de conversation espagnole sur la base de 6 séances de 1H30 par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 9 180,00 € TTC (soit 45,00€ TTC la séance)</p>	<p>M. Diego SANCHEZ-CASCADO SOUGEZ – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 47 13/07/23</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de cours de chant « Ensemble vocal » sur la base d'une séance de 2H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 2 200,00 € TTC (soit 55,00€ TTC la séance)</p>	<p>M. Arnauld MARTIN – Cabanac et Villagrains (33)</p>
<p>N° 48 13/07/23</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de danse espagnole et bollywood sur la base de deux séances de 1H30 par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 4 560,00 € TTC (soit 57,00€ TTC la séance)</p>	<p>Mme Sylvie DO COUTO – Pessac (33)</p>
<p>N° 49 13/07/23</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers d'oenologie sur la base de 5 séances de 1H30 sur la période allant du 02/10/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 2 000,00 € TTC (soit 400,00€ TTC la séance)</p>	<p>RESTOTRAINING – Gradignan (33)</p>
<p>N° 50 13/07/23</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de musicothérapie autour des activités de bien-être sur la base d'une séance de 1 H par</p>	<p>Mme Sandrine SARLAT – Villenave d'Ornon (33)</p>

	<p>semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 2 100,00 € TTC (soit 60,00€ TTC la séance)</p>	
<p>N° 51 13/07/23</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de fitness danse et latino mix sur la base de deux séances de 1H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 2 380,00 € TTC (soit 35,00€ TTC la séance)</p>	<p>I'M UP FITNESS DANSE ANIMATION – Cadaujac (33)</p>
<p>N° 52 13/07/23</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de peinture sur porcelaine sur la base d'un cours de 2H30 deux fois par mois du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 2 210,00 € TTC (soit 130,00€ la séance)</p>	<p>Mme Laurence PREVOST – Talence (33)</p>
<p>N° 53 13/07/23</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers olfactifs autour des activités de bien-être sur la base de deux séances mensuelles de 1H30 du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 2 700,00 € TTC (soit 150,00 € la séance)</p>	<p>Mme Marie-Chantal COURTEIX BESSIERE – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 54 17/07/23</p>	<p>Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 12/07/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3^{ème} Division, 14^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).</p>	<p>M. DUBOIS – Cenon (33)</p>
<p>N° 55 17/07/23</p>	<p>Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 29/06/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière</p>	<p>Mme MARTIN – Bordeaux (33)</p>

	communal située 15 ^{ème} Division, 10 ^{ème} rang, n° 11 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	
N° 56 17/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 30/07/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 16 ^{ème} rang, n° 11 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme BLANC-MENAND – Villeneuve sur Lot (47)
N° 57 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Petit Préfabriqué de Thouars) du 06/09/2023 au 26/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION A CORPS LIBRE – Talence (33)
N° 58 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle La Baraque) du 04/09/2023 au 28/06/2024 afin d'y pratiquer de la danse.	ASSOCIATION ALIENOR TRIBAL – Talence (33)
N° 59 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations) du 12/09/2023 au 11/06/2024 afin d'y tenir des permanences.	ASSOCIATION AMNESTY INTERNATIONAL – Bordeaux (33)
N° 60 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse) du 07/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y organiser des ateliers de découverte musicale (chorale).	ASSOCIATION AREMA ROCK ET CHANSON – Talence (33)
N° 61 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Grand Préfabriqué de Thouars et Chantecler – studio de danse) du 04/09/2023 au 26/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse africaine et percussions.	ASSOCIATION L'ARBRE A PALABRES – Talence (33)
N° 62 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Studio de danse de l'Espace Peydavant) du 04/09/2023 au	ASSOCIATION AMICALE DES ECOLES LAIQUES – Talence (33)

	29/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse.	
N° 63 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart-Lyre et Mozart-Fédération – petit préfabriqué) du 04/09/2023 au 29/06/2024 afin d'y organiser des cours de théâtre et de sophrologie.	ASSOCIATION LES ARTS SCENIQUES TALENCAIS – Talence (33)
N° 64 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 04/09/2023 au 27/08/2024 afin d'y organiser de la danse en ligne.	ASSOCIATION BORDERLINE DANCER – Talence (33)
N° 65 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Cauderes - associations) du 04/09/2023 au 28/06/2024 afin d'y organiser des cours de Boccia Sport (handisport).	ASSOCIATION BOCCIA TEAM TALENCE – Talence (33)
N° 66 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart) du 07/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION LE CENTRE ANIMATION JEUNESSE – Talence (33)
N° 67 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart) du 06/09/2023 au 26/06/2024 afin d'y organiser des cours de répétitions de chant.	ASSOCIATION ENSEMBLE VOCAL CANTARANE – Talence (33)
N° 68 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Grand Préfabriqué de Thouars) du 07/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y organiser des activités sportives.	ASSOCIATION LE COLLECTIF DES PARENTS – Talence (33)
N° 69 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Robespierre) du 04/09/2023 au 03/06/2024 afin d'y organiser des réunions.	COMITE DE QUARTIER LA PLEIADE – Talence (33)
N° 70 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle	ASSOCIATION LA SARABANDE –

	Robespierre) du 14/09/2023 au 15/06/2024 afin d'y organiser des réunions.	Talence (33)
N° 71 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Lorenzaccio) du 04/09/2023 au 24/06/2024 afin d'y organiser des activités sociales et culturelles.	ASSOCIATION NOTRE DAME DE TALENCE – Chrétiens de Thouars – Talence (33)
N° 72 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations) du 04/09/2023 au 24/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION DANCA DO SOL BORDEAUX - Talence (33)
N° 73 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes - - salle des associations) du 09/09/2023 au 29/06/2024 afin d'y organiser des rencontres musicales, conférences, ateliers.	ASSOCIATION DELTA TEMPO – Talence (33)
N° 74 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Chantecler – studio de danse) du 05/09/2023 au 25/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse flamenco.	ASSOCIATION FLAMENCO ET DANSES DU MONDE TALENCE – Talence (33)
N° 75 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart) du 05/09/2023 au 25/06/2024 afin d'y organiser des cours de gymnastique.	ASSOCIATION FORME ET BIEN-ETRE – Talence (33)
N° 76 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Grand Préfabriqué de Thouars) du 05/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y organiser des cours de gymnastique.	ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PIERRE SEURIN – Talence (33)
N° 77 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 05/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y organiser des cours de gymnastique.	ASSOCIATION SOCIALE ET FAMILIALE TALENCE HAUT-BRION – Talence (33)

N° 78 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart - Fédération) du 06/09/2023 au 26/06/2024 afin d'y organiser des réunions sur le thème de la photographie.	ASSOCIATION GROUPE IMAGES TALENCE – Talence (33)
N° 79 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Peydavant - ateliers) du 04/09/2023 au 29/06/2024 afin d'y organiser des ateliers d'arts plastiques.	ASSOCIATION LASSSO – Talence (33)
N° 80 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart - Fédération) du 04/09/2023 au 26/06/2024 afin d'y organiser des cours d'apprentissage de la langue et culture italiennes.	ASSOCIATION L'ITALIEN AUTREMENT – Talence (33)
N° 81 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse) du 08/09/2023 au 28/06/2024 afin d'y organiser des ateliers collectifs d'art-thérapie.	ASSOCIATION MINE 2 LIENS – Talence (33)
N° 82 18/07/23	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 28/06/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. RIBEIRO – Talence (33)
N° 83 18/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 14/10/2022, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 5 ^{ème} rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	Mme CHABAULT – Talence (33)
N° 84 18/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 11/07/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme SICILIA – Talence (33)

N° 85 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Mozart – salle activités 2) du 14/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y organiser des réunions et ateliers de généalogie.	ASSOCIATION MEMOIRE ET PATRIMOINE – Talence (33)
N° 86 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations) du 10/09/2023 au 30/06/2024 afin d'y organiser des cours de langue.	ASSOCIATION NOR KIANG – Talence (33)
N° 87 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Grand Préfabriqué de Thouars) du 06/09/2023 au 28/08/2024 afin de promouvoir une agriculture de proximité.	ASSOCIATION LE PANIER D'EPEAUTRE TALENCAIS – Talence (33)
N° 88 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 03/09/2023 au 02/06/2024 afin d'y organiser des réunions.	ASSOCIATION POUA'HOM – Talence (33)
N° 89 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Robespierre) du 11/09/2023 au 01/07/2024 afin d'y organiser des réunions.	ASSOCIATION POURSUIVRE – Talence (33)
N° 90 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 04/09/2023 au 28/06/2024 afin d'y organiser des jeux de société.	ASSOCIATION QUESTIONS POUR UN CHAMPION – Talence (33)
N° 91 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle des Eclaireurs) du 04/09/2023 au 24/06/2024 afin d'y organiser des improvisations théâtrales.	ASSOCIATION R & D – Talence (33)
N° 92 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Mozart et Cauderes – salle des associations) du 04/09/2023 au 28/06/2024 afin d'y organiser des activités physiques et	ASSOCIATION SO FIT SO FUN – Talence (33)

	sportives.	
N° 93 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations) du 07/09/2023 au 28/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse cubaine.	ASSOCIATION SUENA CUBANO – Talence (33)
N° 94 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations et Peydavant – studio de danse) du 06/09/2023 au 30/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION SALSA WITH US – Talence (33)
N° 95 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Peydavant, Haut-Brion, Chantecler – studio de danse) du 04/09/2023 au 28/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION TANGUEANDO BORDEAUX TALENCE – Talence (33)
N° 96 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Petit Préfabriqué de Thouars) du 04/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y organiser du soutien scolaire.	ASSOCIATION TREMPLIN-GIRONDE – Talence (33)
N° 97 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse) du 04/09/2023 au 24/06/2024 afin d'y organiser des cours de yoga.	UST YOGA – Bordeaux (33)
N° 98 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Petit Préfabriqué de Thouars) du 06/09/2023 au 26/06/2024 afin d'y organiser des cours de yoga.	ASSOCIATION YOGA ET EVASION – Talence (33)
N° 99 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse) du 16/09/2023 au 29/06/2024 afin d'y organiser des activités musicales.	ASSOCIATION CULTURE ET MUSIQUE DE L'ESTUAIRE – Talence (33)
N° 100 19/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 06/10/2008, soit une parcelle de terrain du cimetière	Mme COIFFE – Talence (33)

	communal située 9 ^{ème} Division, 7 ^{ème} rang, n° 12 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	
N° 101 21/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salles des Eclaireurs et de l'OST) du 05/09/2023 au 25/06/2024 afin d'y organiser des activités musicales.	ASSOCIATION LE VOYAGE MUSICAL – Talence (33)
N° 102 25/07/23	Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la Ville afin d'obtenir réparation de tous les préjudices et dommages subis suite à l'incendie de la Maison Municipale de Raba et délégation de signature accordée pour ce faire à M. Gilles BOURNISSOUT.	
N° 103 28/07/23	Décision de confier les intérêts de la ville à M. MERLIN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme GENDRAUD auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 18/02/2023 visant notamment à obtenir l'annulation du titre de recette (T 1801) émis le 16/08/2022 et à se voir déchargée entièrement du paiement de la somme mise à sa charge pour un montant de 310,66 €.	
N° 104 01/08/23	Conclusion d'un marché portant sur la création et la diffusion de parcours numériques visant la valorisation du patrimoine talençais incluant l'abonnement à l'application Explorama pour une durée allant de la date de notification au 01/03/2026. Montant de la dépense : 19 890,00 € TTC	SAS M2S – Montpellier (34)
N° 105 01/08/23	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux prestations « Tous risques expositions » dans le cadre des assurances des biens et responsabilités pour une durée ferme allant de sa date de notification à 0h00 au 31/12/2023 à minuit, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2026 à minuit.	SARL ACL COURTAGE (mandataire) – Saint Jean Lespinasse (46) HELVETIA ASSURANCES SA – Courbevoie cedex (92)

N° 106 01/08/23	Abandon de la procédure adaptée en vue de la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes relatifs aux assurances des biens et responsabilités « auto-mission » en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général afin d'éviter les risques tenant aux incertitudes juridiques ayant affecté la consultation (caractère contradictoire des prestations, objets de l'accord-cadre, avec la réglementation en vigueur).	
N° 107 01/08/23	Passation d'un marché de location d'une bouteille d'oxygène médicinal pour une durée de 3 ans. Montant total de la dépense : 1 385,84 € TTC (location d'une bouteille pour 3 ans pour un montant de 1 320,70 € TTC et charge en oxygène pour mise en place du matériel pour un montant de 65,14 € TTC).	SAAIR LIQUIDE SANTE France – Nantes cedex (44)
N° 108 02/08/23	Recours aux conseils juridiques d'un cabinet d'avocats afin de trouver une solution juridique à une problématique relative à l'exécution d'un marché public de prestations qui comprend un risque réel et sérieux de survenance d'un contentieux ultérieur.	SCP d'avocats LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 109 02/08/23	Passation de commande des missions suivantes au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/95-9 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 23 en vue de l'aménagement de la Place Alcalá de Henares : - Diagnostic et analyse urbaine, technique et fonctionnelle - Définition des orientations urbanistiques, paysagères, architecturales et environnementales Montant de la rémunération : 26 520,00 € TTC	ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75) Et SAS LAND'ACT – Levallois-Perret (92)
N° 110 04/08/23	Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la Ville afin d'obtenir réparation de tous les préjudices et dommages liés à la découverte de graffitis outrageants et insultants envers l'Etat, la Police Municipale mais aussi envers certains policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique nommément désignés par ces inscriptions sur l'un des murs du porche de la résidence Le Clos de Suzon sise 1 rue Pierre Curie à Talance ainsi que sur la façade extérieure et délégation de	

	signature accordée pour ce faire à M. Nicolas ALLEMANDOU.	
N° 111 07/08/23	Passation d'une convention ainsi que l'ensemble des avenants subséquents en vue d'autoriser l'occupation privative d'un espace dédié dans le GAMMA afin de proposer aux usagers un lieu de distribution de denrées et boissons fraîches, ainsi que des boissons chaudes, moyennant le versement d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires.	SOCIETE CAFES SOUBIRA VENDING – Floirac (33)
N° 112 14/08/23	Signature d'une convention pour le prêt de matériels d'équipements de sécurité à partir du 21/08/2023 dans le cadre de l'installation et de la pose de caméras de vidéoprotection sur le territoire.	SNEF CONNECT – Marseille (13)
N° 113 16/08/23	Passation d'une convention pour l'accompagnement dans la mise en œuvre ainsi que l'animation du Conseil Municipal des Enfants pour l'année scolaire 2023-2024. Montant de la prestation : 2 866,14 € HT (l'association est non soumise à la TVA)	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAIS DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)
N° 114 17/08/23	Convention de partenariat pour l'organisation conjointe de 8 ateliers de sensibilisation aux enjeux des changements climatiques de décembre 2023 à juin 2024 à la Médiathèque Castagnéra.	ASSOCIATION LA FRESQUE DU CLIMAT – Paris (75)

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme BALLIGAND (procuration à Mme LUDLOW), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 3 : Subvention exceptionnelle en faveur des population touchées par le séisme du 8 septembre 2023 au Maroc

Monsieur le Maire expose :

« Un violent tremblement de terre a frappé le Maroc dans la nuit du 8 septembre dernier.

Les dégâts sont très importants ; le nombre des victimes est aujourd'hui estimé à plus de 2 500 morts et à des milliers de blessés. Des milliers de personnes se retrouvent sans abri.

La ville de Talence tient à témoigner de sa solidarité envers ces populations sinistrées en leur apportant son soutien financier.

C'est pourquoi je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à la Fondation de France qui se mobilise à la fois pour déployer immédiatement des actions de première nécessité pour venir en aide aux sinistrés et également pour planifier des actions de reconstruction durable.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305220-20230918-2023SEPTEMBRE03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Affichage : 21/09/2023

Cette subvention sera imputée à l'article 6745 du budget en cours.»

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 5.3 – Désignations de représentants

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme BALLIGAND (procuration à Mme LUDLOW), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 4 : Délégations et représentations du Conseil Municipal – Organismes extérieurs - Commissions municipales – Groupes de travail - Modifications

Monsieur le Maire expose :

« Par délibérations et modifications successives en Conseil Municipal, nous avons procédé à des créations de commissions municipales et groupes de travail ainsi qu'à la désignation d'élus au sein de diverses instances et organismes extérieurs.

Compte tenu de la démission de Mme Juliette FRICOT et M. Patrick DUART, conseillers municipaux, ainsi que de la prise de l'arrêté de délégation de fonction n°1419/2023 en date du 3/07/2023, reçu en Préfecture le 5/07/2023, je vous propose aujourd'hui de mettre à jour l'ensemble de ces représentations comme suit, et ce, sans procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... »)

Afin de rendre plus lisible ces représentations et désignations, il vous est présenté cette nouvelle délibération qui liste l'ensemble de ces instances.

ASSOCIATIONS

Culture

- COMITE DES JUMELAGES

- Mme Isabel MADRID
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Maud DUMONT
- M. David BIMBOIRE

- TALENCE EVENEMENTS

- Mme Jeanne SALLET
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Danièle CASTAGNERA
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabelle RAMI

Social / Economie

- ASSOCIATION ARC SUD DEVELOPPEMENT

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY

- ASSOCIATION DE SECTEUR POUR L'AIDE A L'INSERTION SOCIALE (Conseil d'administration)

- Mme Josiane DESGUERS

- ASSOCIATION LUDILOISIRS (Conseil d'administration)Elus

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. David BIMBOIRE

Personnalités qualifiées

- Mme Isabelle BROUAT
- Mme Marlène PARIS
- M. Jean-Paul GOUGET
- Mme Rachel BARBON
- M. Philippe GUILLEM

- ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE

- | | |
|----------------------|-----------|
| - M. François JESTIN | Titulaire |
| - M. Charley GIRON | Suppléant |

- CENTRE SOCIAL DE BAGATELLE

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| - Mme Isabel MADRID | Conseil d'Administration |
| - Mme Isabel MADRID | Conseil de Maison |

- CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE TALENCE-THOUARS – ASSOCIATION MIX-CITE

- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID

- FRANCE MEDIATION

- M. Salem ERCHOUK

- MISSION LOCALE DES GRAVESAssemblée Générale

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Maud DUMONT

Conseil d'Administration

- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Maud DUMONT

Secrétariat permanent

- M. Charley GIRON

- PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI « PORTES DU SUD » - PLIE

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Charley GIRON
- M. Mathieu COLDEFY

- TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT (Agence de Développement Economique et des Technologies)Assemblée générale

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Stéphane DELGADO
- Mme Maud DUMONT

Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY

Enfance / Jeunesse

- ASSOCIATION LES BONS PETITS DIABLES

- Mme Jacqueline CHADEBOST

- CENTRE ANIMATION JEUNESSE

- M. Alain CAZABONNE
- M. Jean-François LAROSE

Environnement / Cadre de vie

- ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE (A.V.P.U.)

- M. Jean-Jacques BONNIN

- ASSOCIATION LES JARDINS DE RABA

- Mme Jenny LUDLOW

Sport

- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EPREUVES COMBINEES ET DU MEETING INTERNATIONAL DE TALENCE – ADEM

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Alain CAZABONNE
- M. Frédéric FARGUES

- ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

- M. Frédéric FARGUES

- ECOLE TALENCAISE DES SPORTS MOTORISES – ETSM (Conseil d'Administration)

- | | |
|-----------------------|-----------|
| - M. Frédéric FARGUES | Titulaire |
| - M. Dorian ALOY | Suppléant |

- UNION SPORTIVE TALENCE – ASSOCIATIONS

UNION SPORTIVE TALENCE ACROSPORT	M. Jean-Jacques BONNIN Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE AIKIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE ATHLETISME	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BADMINTON	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BASKET	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BOXE	M. Salem ERCHOUK Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE CLUB DE TENNIS	M. Alain CAZABONNE Titulaire M. Frédéric FARGUES Suppléant
GRADIGNAN TALENCE ESCRIME	M. Dorian ALOY Titulaire
FC TALENCE FOOTBALL (anciennement Union sportive Talance Football)	M. Alain CAZABONNE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE GYMNASTIQUE	M. Jean-François LAROSE Titulaire

UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL	M. Christian PENE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE JUDO	M. Frédéric FARGUES Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE KARATE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PETANQUE	M. Frédéric FARGUES Titulaire Mme Monique DE MARCO Suppléante
UNION SPORTIVE TALENCE SHINTAIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE TENNIS DE TABLE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE VOLLEY-BALL	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PLONGEE – LE NAUTILE	M. François JESTIN Titulaire
ASSOCIATION VERTIGE (anciennement Union Sportive Talance Escalade Vertige)	M. Mathieu JOYON Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE YOGA	M Dorian ALOY Titulaire

BOURSES**- PRIX ISABELLE ATTALI – LE LABRI**

- M. Stéphane DELGADO

- BOURSE INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Maud DUMONT

- BOURSE MARC LABOURDETTE (Jury d'attribution)

- M le Maire
- M Mathieu COLDEFY
- Mme Isabel MADRID
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Maud DUMONT

- BOURSE CATHERINE VILLEGA (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- Mme Simone BONORON
- Mme Josiane DESGUERS
- Mme Monique DE MARCO

- T'@S2L'ID

- M. Charley GIRON
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. Dorian ALOY
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Xavier JOLIOT

COMMISSIONS

- COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE BORDEAUX METROPOLE

- M. Jean-Jacques BONNIN

- COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (Arrêté préfectoral du 14/06/2019)

- Projets architecturaux et travaux sur immeubles
- Protection des objets mobiliers et travaux,
- Délégation permanente de la section Projets architecturaux et travaux sur immeubles

- M. Guillaume HANOTIN Suppléant

- COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Charley GIRON
- Mme Isabel MADRID
- M. Amilcar MARTILY

- COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES POUR L'APPEL A PROJET « RESIDENCE PRESSEUSE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Amilcar MARTILY
- 2 représentants des Conseils Participatifs de Quartier

- COMMISSION D'EXAMEN DES CONTRATS DE CONCESSION

Titulaires :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- M. Guillaume HANOTIN
- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Maud DUMONT

Suppléants :

- Mme Jeanne SALLET
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Christine QUELIER

- COMMISSION D'URBANISMETitulaires :

- Mme Noëlle LARTIGUES
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Monique DE MARCO
- M. Christian BARDIN

Suppléants :

- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- Mme Hélène MICOINE
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Vincent BESNARD
- M. Charley GIRON
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Christian PENE
- Mme Danièle CASTAGNERA
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- M. Amilcar MARTILY

ENSEIGNEMENT / EDUCATION**- COLLEGE HENRI BRISSON**

- M. Jean-François LAROSE Titulaire
- Mme Chantal CHABBAT Suppléante

- CONSEIL DE VIE DE CAMPUS DE TALENCE

- M. Jean-François LAROSE

- CREPS DE TALENCE (Conseil d'Administration)

- M. Frédéric FARGUES

- ENSAM (Conseil d'Administration)

- Mme Isabel MADRID Suppléante

- ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN COGNITIQUE

- M. Stéphane DELGADO Titulaire
- Mme Isabel MADRID Suppléante

- LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE

- M. Jean-François LAROSE Titulaire
- M. Stéphane DELGADO Titulaire

- M. Gérald JEAN Suppléant
- M. Jean-Jacques BONNIN Suppléant

- LYCEE TECHNIQUE D'ETAT ALFRED KASTLER

- M. Jean-François LAROSE Titulaire
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN Titulaire
- M. Amilcar MARTILY Titulaire

- Mme Noëlle LARTIGUES Suppléante
- M. Christian BARDIN Suppléant

- COLLEGE VICTOR LOUIS

- | | |
|-----------------------------|------------|
| - Mme Brigitte SERRANO-UZAC | Titulaire |
| - M. Salem ERCHOUK | Suppléant |
|
 | |
| - Mme Monique DE MARCO | Titulaire |
| - Mme Isabelle RAMI | Suppléante |

- LYCEE VICTOR LOUIS

- | | |
|---------------------------|------------|
| - M. Jean-François LAROSE | Titulaire |
| - M. Salem ERCHOUK | Suppléant |
|
 | |
| - M. Xavier JOLIOT | Titulaire |
| - Mme Isabelle RAMI | Suppléante |

- ECOLE NOTRE-DAME SEVIGNE

- Mme Jacqueline CHADEBOST

- ELUS DELEGUES AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES

ECOLES	ELUS
Maternelle J. JAURES	Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
Maternelle GAMBETTA	Mme Chantal CHABBAT
Elémentaire GAMBETTA	Mme Mathieu COLDEFY
Maternelle A. CAMUS	Mme Sophie RONDEAU
Elémentaire A. CAMUS	Mme Sophie RONDEAU
Maternelle JOLIOT-CURIE	Mme Dominique IRIART
Elémentaire JOLIOT-CURIE	Mme Jenny LUDLOW
Maternelle G. LASSERRE	Mme Jacqueline CHADEBOST
Elémentaire G. LASSERRE	Mme Jacqueline CHADEBOST
Primaire P. LAPIE	Mme Jeanne SALLET

Primaire M. RAVEL	M. Stéphane DELGADO
Maternelle SAINT-EXUPERY	Mme Danièle CASTAGNERA
Elémentaire SAINT-EXUPERY	M. Guillaume GARRIGUES
Maternelle J. MICHELET	M. Salem ERCHOUK
Elémentaire J. MICHELET	M. Jean-Jacques BONNIN
Maternelle P. PICASSO	M. Christian PENE

- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (Comité de pilotage)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- M. Frédéric FARGUES
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Amilcar MARTILY
- Mme Christine QUELIER

- PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE

- Mme Jeanne SALLET

INSTANCES / ORGANISMES EXTERIEURS**- ASL ESPACE FORUM TALENCE (Association syndicale libre)**

- M. Vincent BESNARD

- COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

- Mme Chantal CHABBAT

- CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**Collège 1**

Président : M. Emmanuel SALLABERRY

- M. Alain CAZABONNE
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu JOYON
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

Collège 2 : Services de l'Etat dont les représentants sont désignés par Monsieur le Préfet

Collège 3 : Personnalités qualifiées désignées par Monsieur le Maire ultérieurement (association de commerçants, clubs de prévention, associations d'insertion, dirigeants des établissements scolaires)

- CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

- M. Alain CAZABONNE

- CONSEIL MEDICAL (anciennement COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES)

- M. Mathieu JOYON	Titulaire
- M. Vincent BESNARD	Suppléant
- M. David BIMBOIRE	Suppléant

- Mme Laetitia THOMAS-PITOT	Titulaire
- Mme Brigitte SERRANO-UZAC	Suppléante
- Mme Maud DUMONT	Suppléante

- DISPOSITIF CARTE JEUNE

- M. Dorian ALOY
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Isabelle RAMI

- FOND SOLIDARITE LOGEMENT

- Mme Isabel MADRID

- GIP BORDEAUX METROPOLE MEDIATION

- Mme Isabel MADRID

- JARDIN BOTANIQUEComité directeur

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- Mme Christine QUELIER

Comité de pilotage

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- DGA en charge du Pôle Aménagement Urbain Durable
- Un membre de la cellule coordination projet

- MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE GARDERESConseil d'Administration

- M. Emmanuel SALLABERRY Président
- Mme Isabel MADRID
- Mme Monique DE MARCO

Conseil d'Etablissement

- Mme Chantal CHABBAT

Personnalités qualifiées

- Mme Line HENARD
- M. Jean-Marie ROGLET

- RESEAU ENERGY CITIES (Correspondant)

- Mme Sophie RONDEAU

- RESEAU NATURE (Correspondants)

- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Isabelle BALLIGAND

- SPL « LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Dominique IRIART
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Xavier JOLIOT

- Mme Isabelle BALLIGAND Interlocuteur pour les CEE

**- SYNDICAT BENEVOLE DES COPROPRIETAIRES DU CENTRE COMMERCIAL
COMPLEMENTAIRE DE TALENCE-THOUARS**

- M. François JESTIN

GROUPES DE TRAVAIL

- GROUPE DE TRAVAIL CAHIER DES CHARGES DE CESSION AMENAGEMENT SITE 1 RUE ALDONA

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Christian PENE
- M. Christian BARDIN
- un membre Conseil Participatif de quartier 5
- un membre Conseil Participatif de quartier 5

- GROUPE DE TRAVAIL DEPLACEMENTS

- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- M. Stéphane DELGADO
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabel MADRID
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Christian BARDIN
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

- GROUPE DE TRAVAIL ENERGIE

- Mme Isabel BALLIGAND
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Stéphane DELGADO
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme FABRE-TABOURIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN

- GROUPE DE TRAVAIL FINANCES

- M. Charley GIRON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- M. Bernard CONTE

- GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATION CITOYENNE

- Mme Sophie RONDEAU
- M. François JESTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Salem ERCHOUK
- M. Amilcar MARTILY
- Mme Christine QUELIER
- 1 ancien lauréat du budget participatif qui sera désigné par le groupe de travail après acte de candidature
- 1 adhérent d'un jardin partagé qui sera désigné par le groupe de travail après acte de candidature
- 1 membre du collège Habitants d'un Conseil Communal qui sera désigné après acte de candidature

- GROUPE DE TRAVAIL SANTE

- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- M. Charley GIRON
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- Mme Isabelle RAMI
- M. Christian BARDIN

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme BALLIGAND (procuration à Mme LUDLOW), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 5 : Convention de partenariat entre les villes de Talence et de Gradignan pour l'utilisation du stade nautique Henri Deschamps – Actualisation de la participation financière

Monsieur le Maire expose :

« Dans un souci de mutualisation des équipements sportifs sur le territoire, une convention de partenariat entre les villes de Talence et de Gradignan a été signée le 29 janvier 2007 afin de fixer les modalités d'accès au stade nautique Henri Deschamps pour les gradignanais. Le tarif «résident» leur est appliqué. En contrepartie, la Ville de Gradignan verse à la Ville de Talence une participation financière annuelle, cette somme servant à couvrir une partie des frais de fonctionnement du stade nautique.

Compte tenu de la hausse des tarifs du Stade Nautique Henri Deschamps mais également du nombre croissant de gradignanais utilisant les installations du Stade Nautique, deux avenants à la convention ont été conclus en 2012 puis en 2014 afin d'augmenter la participation financière de la ville de Gradignan. Le dernier montant convenu de la participation financière est de 30 000 € par an.

Le stade nautique Henri Deschamps vient d'être réhabilité et a fait l'objet d'une transformation. Il répond désormais aux standards actuels d'un équipement performant et attractif. Avec une surface totale passant de 2000 m² à 4700 m², le stade nautique dispose désormais de nouveaux équipements alliant sport de haut niveau, apprentissage, loisirs et bien-être. Par ailleurs, dans ce contexte, la grille tarifaire du stade nautique Henri Deschamps a été revue dans son ensemble et a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24/04/2023.

En application de l'article 5 de la convention fixant les conditions d'actualisation de la participation financière annuelle de la ville de Gradignan, il convient par avenant n° 3 à la convention de porter le montant de cette participation à 50 000 € afin de tenir compte de la hausse des tarifs d'entrée, de la modification des équipements et de la diversification des services proposés. Au titre du présent partenariat, la ville de Gradignan s'engage également à mettre à disposition gratuitement la salle du Solarium à la ville de Talence et ce, 3 fois par an.

Aussi il est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de partenariat avec la Ville de Gradignan . »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 1.1 – Marchés publics

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme BALLIGAND (procuration à Mme LUDLOW), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 38 : Construction d'une cuisine centrale à Talence - Approbation du programme

Madame IRIART, Conseillère municipale déléguée à la Restauration municipale, expose :

« Confrontée au vieillissement des locaux de sa cuisine centrale, la ville de Talence a décidé de confier au groupement ESPELIA – SPOON l'audit de celle-ci ainsi que des offices. Les conclusions de cet audit réalisé en 2022 ont été présentées en Conseil Municipal du 27 mars de cette année. Elles ont conduit la Ville à opter pour la construction d'un nouvel équipement qui s'établira sur un terrain communal situé 231 avenue de Thouars, entre le stade nautique Henri Deschamps et le Dôme.

La Ville de Talence, par décision municipale n°225 du 7 octobre 2021, a conclu un accord-cadre relatif aux « Etudes de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Pour la construction et la rénovation de bâtiments », avec le groupement conjoint composé de :

- PROJEMA SARL (mandataire solidaire),
- Karine CARMENTRAN, architecte DPLG programmiste,
- SAS HTM,

- Thaïs BONICHON,
- SARL BUREAU D'ETUDES JM LURO,
- Sarl Pir² Infra,
- SAS ACOUSTIQUE COTE BASQUE,
- NC ERGONOMIE,
- BETIKO SARL.

Celui-ci a reçu commande pour réaliser les études de programmation. Il a fait appel en sous-traitance à l'agence ALTER RESTAURATION, conseil en conception de cuisine professionnelle.

Ces études ont été menées à leur terme après un travail d'échanges avec l'ensemble des utilisateurs de ce futur équipement. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver le programme correspondant qui permettra ensuite d'initier la procédure de désignation de la future équipe de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de ces travaux. La constitution du jury de concours fait d'ailleurs l'objet d'une délibération inscrite à l'ordre du jour.

Le projet prévoit la création d'un équipement d'une surface d'environ 1095m², capable de produire 2700 repas/jour en liaison chaude, avec une capacité d'évolution à 3000 repas, soit un dimensionnement adapté pour approvisionner les cuisines satellites des écoles maternelles et élémentaires, une crèche et une R.P.A. La conception de l'équipement permettra en outre de produire des prestations pour les trois cents manifestations événementielles organisées chaque année par la commune.

Les repas qui seront destinés exclusivement aux établissements scolaires maternelles et primaires proposeront un menu unique avec deux plats principaux différents sur réservation (1 avec chair animale et l'autre sans).

Le programme a été établi afin de répondre aux enjeux suivants :

- Optimiser et moderniser les moyens et les outils de production des repas de la collectivité dans le souci de développer la qualité des repas,
- Créer un bâtiment neuf à la qualité de construction durable et soutenable, respectant la typologie et les contraintes du lieu de construction et des différents usages qui en font partie,
- Construire un bâtiment sobre dans sa construction, son exploitation et sa maintenance,
- Proposer une organisation des locaux fluide et fonctionnelle dans le respect des réglementations sanitaires et du code du travail en vigueur,
- Proposer une organisation qui permette de moduler dans le temps les équipements nécessaires à l'évolution de la restauration,
- Penser des postes de travail et des agencements ergonomiques et sécurisés, adaptés à toutes les morphologies et les âges afin notamment d'améliorer les conditions de travail des agents,
- Respecter les exigences normatives notamment en termes de sécurité alimentaire et de respect de l'environnement,
- Organiser les espaces de service extérieurs : stationnement des véhicules de livraison, des véhicules du personnel, zone de stockage des déchets, zone de livraison de la cuisine, zone d'accès piétons.

La construction fera également l'objet d'une attention particulière dans son intégration paysagère et architecturale, afin de trouver un équilibre entre l'architecture moderne du stade nautique, les façades bois du Dôme et la proximité du bois de Thouars.

Sur le plan environnemental, la forte volonté de la ville de Talence s'impose au travers de ce nouveau projet. Ainsi, la construction neuve devra répondre aux prescriptions de la RE 2020 que notre programmiste a qualifié d'« exigeantes » au regard de la technicité du bâtiment.

L'accent sera également mis sur la protection de la végétation du site, sur la gestion de l'eau et sur la préservation de la biodiversité notamment en imposant un Coefficient de Biotope de Surface compris entre 0,4 et 0,6.

Ce programme prévoit aujourd'hui un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 4 608 775,00 € H.T., soit 5 530 530,00 € T.T.C. affectés aux travaux.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver le programme proposé par le groupement conjoint représenté par PROJEMA SARL en sa qualité de mandataire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents financements auprès des administrations et organismes compétents. »

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 1.1 - Marchés publics

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme BALLIGAND (procuration à Mme LUDLOW), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 6 : Construction d'une cuisine centrale – Commission d'appel d'offres - Concours de maîtrise d'œuvre – Jury et prime

Monsieur le Maire expose :

« Vous venez d'approuver le programme de construction d'une cuisine centrale à Talence. Il convient maintenant de lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Je vous propose donc de désigner les membres du jury et, compte tenu de la spécificité de cette opération, de constituer une Commission d'Appel d'Offres qui lui soit propre. Dans ce cadre, je vous rappelle que, par délibération du 21 septembre 2020, enregistrée en Préfecture le 23 septembre 2020, vous avez pris acte, après délibéré, de la composition de la Commission d'Appel d'Offres permanente, qui se réunit périodiquement, en fonction des besoins. Or, le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) n'interdisant pas d'instituer plusieurs commissions d'appel d'offres, conformément au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, je vous propose de constituer une Commission d'Appel d'Offres ad hoc, propre à la construction d'une cuisine centrale à Talence.

Cette commission d'Appel d'Offres spécifique sera composée de :

- l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, président
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au scrutin de liste secret au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder au scrutin secret, comme le prévoit expressément l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales sous réserve de l'accord unanime de l'ensemble du conseil municipal.

Il est constaté :

- l'accord unanime du Conseil Municipal pour ne pas procéder au scrutin secret,
- qu'une seule liste a été déposée, intitulée « Commission d'Appel d'Offres – Construction d'une cuisine centrale »

présentant les candidats suivants :

Titulaires :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- Mme Jeanne SALLET
- M. Guillaume HANOTIN
- M. François JESTIN
- M. Christian BARDIN

Suppléants :

- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Isabelle RAMI

Il est ensuite décidé de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de construction d'une cuisine centrale à Talence.

A l'issue du vote, la liste « Commission d'Appel d'Offres – Construction d'une cuisine centrale » obtient 41 voix.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, sont élus les titulaires et suppléants suivants au sein de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de construction d'une cuisine centrale à Talence :

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| - Mme Frédérique FABRE-TABOURIN | Titulaire |
| - Mme Jeanne SALLET | Titulaire |
| - M. Guillaume HANOTIN | Titulaire |
| - M. François JESTIN | Titulaire |

- M. Christian BARDIN	Titulaire
- Mme Jacqueline CHADEBOST	Suppléante
- M. Jean-Jacques BONNIN	Suppléant
- Mme Jenny LUDLOW	Suppléante
- Mme Isabelle BALLIGAND	Suppléante
- Mme Isabelle RAMI	Suppléante

Ces derniers siègeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres propre à l'opération de construction d'une cuisine centrale à Talence, dont j'assurerai la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

En outre, pourront participer aux réunions de la commission, avec voix consultative :

- le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsqu'ils y seront invités par le président de la commission,
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Enfin, le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, qui n'est pas modifié, est joint à la présente délibération.

En suivant, je sou mets à votre approbation la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une cuisine centrale à Talence :

Président :

Monsieur SALLABERRY Emmanuel
Maire de Talence

Membres à voix délibérative :

- Les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique constituée comme précité.
- Trois personnes, ayant une qualification professionnelle équivalente à celle qui est exigée des candidats pour participer au concours, qui seront désignées, sur proposition de l'Ordre Régional des Architectes de Nouvelle Aquitaine, par le président du jury en sa qualité de président de la commission d'appel d'offres précitée. Il leur est octroyé une indemnité horaire (hors frais kilométrique) pour participation au sein du jury qui sera fixée à cette occasion.

Membres à voix consultative : ceux précités.

Par ailleurs, il convient d'attribuer une prime aux candidats qui remettront des prestations conformes au règlement du concours. En conséquence, je vous propose un montant de 28 800 € H.T. soit 34 560 € TTC par esquisse remise. La rémunération du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre tiendra bien sûr compte de la prime reçue pour sa participation à la procédure. »

Après délibéré, le Conseil Municipal,

- autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre selon les modalités précitées pour la construction d'une cuisine centrale à Talence,
- habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent.

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 8.2 – Aide sociale

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 7 : Appel à projet expérimentation « Territoire Zéro non-recours »

Monsieur le Maire expose :

« En mars 2023, l'Etat a lancé un appel à projet envers les territoires pour expérimenter le dispositif « territoire zéro non-recours ».

Ce dispositif est prévu par l'article 133 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS ».

L'ambition de cette expérimentation est de lutter contre le non-recours aux droits sociaux, qui se définit comme toute situation où une personne éligible à des aides et prestations, ainsi que, le cas échéant, aux services, n'en bénéficie pas en raison de différents obstacles.

Les droits sociaux recouvrent à la fois les aides et prestations légales (minima sociaux, prime d'activité, prestations familiales, complémentaire santé solidaire, aides au logement, chèques énergie...) et les aides et prestations extralégales versées notamment par les collectivités

territoriales ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au titre de leurs compétences d'insertion ou d'action sociale.

Les projets présentés par les territoires dans le cadre du présent appel à projet doivent être adaptés aux spécificités du territoire et aux besoins de la population locale, et s'efforcer de :

- **Toucher, par le biais d'actions d'aller-vers**, les publics les plus éloignés des prestations et les plus atteints par le non-recours, avec une attention particulière à l'enjeu d'inclusion numérique ;
- Inviter les publics ciblés par l'expérimentation, ou des bénéficiaires des droits sociaux ciblés par l'expérimentation, **à coconstruire le dispositif expérimenté sur le territoire** ;
- Instaurer ou **renforcer le travail transversal et partenarial** entre les différents acteurs de l'action sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté d'un territoire (administrations, collectivités, organismes de sécurité sociale, Pôle emploi, associations, entreprises de l'économie sociale et solidaire...), afin de décloisonner l'accompagnement des bénéficiaires d'aides et de prestations sociales ;
- Accompagner le **changement ou consolider les pratiques professionnelles** de l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre le non-recours aux droits sociaux dans le cadre de ce travail transversal et partenarial, notamment en portant à leur connaissance les dernières études en matière de non-recours permettant d'appréhender la complexité et la diversité de ses causes ;
- **Mettre en place ou améliorer les échanges et croisements de données entre acteurs de l'action sociale, de l'insertion** et de la lutte contre la pauvreté au niveau local, en associant les publics ciblés, dans le but de déceler les situations de non-recours et d'améliorer l'orientation et l'accompagnement des publics repérés vers les partenaires auprès desquels un droit ou plusieurs droits non ouverts ont été identifiés, dans le respect de la législation et de la réglementation en matière de protection des données ;
- **Parmi les droits sociaux concernés par l'expérimentation, inclure impérativement et a minima le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité.**

Le financement de l'Etat doit représenter au maximum 80 % du plan de financement et peut porter sur 3 ans.

Les porteurs de projet s'engagent à fournir aux services de l'Etat un bilan annuel de l'expérimentation afin d'en assurer le suivi. Par ailleurs, les projets seront évalués par un comité scientifique, qui réalisera un premier rapport d'évaluation 12 mois avant la fin de l'expérimentation et un second rapport global dans les 6 mois suivant la fin de l'expérimentation.

Cette évaluation portera sur les effets de l'expérimentation en matière de recours aux prestations et droits sociaux sur la population des territoires participants. Elle permettra de déterminer les conditions dans lesquelles l'expérimentation peut être prolongée, élargie ou pérennisée, et le cas échéant, d'identifier les caractéristiques des territoires et des publics pour lesquels l'expérimentation peut constituer une solution au non-recours, et le cas échéant d'envisager des évolutions du cadre juridique ou des actions jugées pertinentes pour lutte

contre le non-recours. La loi précise que l'expérimentation doit comprendre la production d'observations sociales, la définition d'indicateurs et d'objectifs de recours aux droits, des mécanismes d'évaluation de ces objectifs et s'appuyer sur les analyses des besoins sociaux réalisés par les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et les CIAS).

La Ville de Talence a souhaité y répondre afin d'engager une transformation dans nos méthodes d'intervention pour répondre aux mieux aux besoins du territoire. L'idée est de valoriser les actions et partenariats existants, tout en insistant sur le besoin de moyens supplémentaires pour développer l'aller-vers et être toujours plus présent sur les territoires.

Les principaux freins repérés par les différentes études sur la question, et mis en avant dans notre ABS, sont que le non-recours est dû à la complexité de l'instruction, à la complexité administrative dans le maintien du droit. On note également un éloignement du numérique et une peur de se tromper et de devoir rembourser les prestations. Les personnes se méfient également de plus en plus des institutions et des droits qui peuvent leurs être octroyés.

Afin de lutter contre cela, il semble important de **renforcer nos actions sur l'accès aux numériques, de développer des actions d'informations et de rencontre avec les différentes administrations, mais également de renforcer notre présence sur les territoires pour aider les personnes à obtenir leurs droits.**

De surcroit, la ville a l'ambition de créer un copil, incluant les habitants concernés mais également fédérer nos partenaires (CAF, CARSAT, Pôle Emploi, CPAM) afin de travailler sur des démarches administratives simplifiées, clé de voute de la lutte contre le non-recours.

Pour ce faire les actions suivantes ont été soumises à l'Etat et portent sur :

- La participation des habitants et allocataires au cœur des actions ;
- Le développement de cette stratégie sur l'ensemble de la ville ;
- Le renforcement de la présence des acteurs sociaux sur le territoire au travers de temps forts sur le non-recours.

Le plan d'actions a été chiffré pour un total de 353 500 € sur 3 ans, le financement fait état d'une demande de subvention à l'Etat à hauteur de 275 000€ pour 3 ans soit 78 %.

Je vous propose donc d'autoriser la commune à candidater à cet appel à projet national afin d'expérimenter le dispositif « territoire zéro non-recours » dont la mise en œuvre sera déléguée au CCAS de Talence. »

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 8.2 – Aide sociale

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 8 : Avenant à la Convention Territoriale Globale de services aux familles 2019-2022 (CTG) entre la CAF de la Gironde et la Ville de Talence – Prolongation – Autorisation

Monsieur le Maire expose :

« Depuis 2019, la ville de Talence s'est engagée auprès de la CAF de la Gironde dans un partenariat qui permet de soutenir un projet de territoire partagé, en déterminant les enjeux communs entre la CAF et la collectivité : la convention territoriale globale (CTG) 2019/2022.

Par délibération en date du 24 avril 2023, vous m'avez autorisé à engager la Ville dans une démarche de renouvellement de la CTG.

Lors de la première convention, dans un contexte sanitaire ayant entraîné des périodes de confinement, la dynamique partenariale s'est tout de même développée permettant la réalisation de projets structurants comme le schéma d'animation de la vie sociale, le forum social ou encore l'installation de France Services et la mairie mobile pour ne citer qu'eux.

Afin de conduire la démarche d'évaluation dans les meilleures conditions, de poser le diagnostic permettant de définir les enjeux et les actions prioritaires de la prochaine convention

globale, la Ville et la CAF de la Gironde se sont entendus pour prolonger d'un an la CTG (2023) et ainsi signer la nouvelle CTG en 2024 pour la période 2024/2027.

Pour mémoire, cette démarche s'appuie sur plusieurs étapes :

- L'élaboration du diagnostic des besoins et de l'offre de services du territoire talençais permettant d'identifier ceux déjà existants et les nouveaux à couvrir le cas échéant.
- La définition des enjeux du territoire et les axes stratégiques à développer.
- La co-construction des actions visant à développer l'offre de service (poursuivre celles existantes et/ou en développer de nouvelles).
- La rédaction du document stratégique CTG sur la base des enjeux et des actions concrètes travaillées dans les étapes précédentes.

Pour alimenter la Convention Territoriale Globale de services aux familles 2024-2027, plusieurs études seront croisées afin de garantir une cohérence dans le projet global de territoire. C'est ainsi que le diagnostic du territoire s'appuiera notamment sur l'analyse des besoins sociaux (ABS 2022) impulsée par le CCAS de la Ville de Talence ainsi que le portrait social du territoire réalisé par la CAF.

Des rencontres avec les acteurs locaux permettront de nourrir le diagnostic d'éléments plus qualitatifs venant compléter l'ensemble des données chiffrées.

En conséquence, pour mener dans de bonnes conditions et des délais raisonnables toutes ces étapes du renouvellement, il vous est demandé de m'autoriser à signer avec la CAF de la Gironde un avenant à la convention globale territoriale actuelle couvrant l'année 2023. »

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 1.1 – Marchés publics

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 9 : Construction d'une salle polyvalente square Fehlmann

En l'absence de Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée aux grands projets de la Ville de demain, Monsieur le Maire expose :

« Proche de l'école Gambetta et de la barrière Saint-Genès, le square Fehlmann est un lieu de détente à la sortie de l'école, mais aussi un espace de service. Sa rénovation, travaillée en amont avec les habitants, vise à créer un espace vert dans ce quartier urbanisé tout en conservant les fonctionnalités déjà existantes sur le square, à savoir : les jeux pour enfants, le relais des assistantes maternelles, la bibliothèque et la Poste.

Aujourd'hui le square comprend différents bâtiments aux usages multiples :

- Dans le pavillon un Relais Assistantes Maternelles au R-1 et les anciens locaux de la poste au rez-de-chaussée,
- La bibliothèque qui est désormais complétée par la Poste,
- Un bâtiment isolé contenant des espaces techniques, de stockage ainsi que des sanitaires publics.

Le travail de concertation engagé en 2019 avec les habitants et les usagers du quartier, sur le périmètre de la place Aristide Briand / square Fehlmann, a abouti à un projet visant à :

- Redonner toute sa place à la nature avec une (re)végétalisation de l'aire de jeu dans une palette végétale qui allie esthétique et adaptation au milieu urbain
- Recréer un espace de fraîcheur dans un quartier aujourd'hui très minéral
- Faciliter la vie des habitants en conservant les services de proximité : la poste, la bibliothèque
- Développer d'autres services comme des activités liées à l'Économie sociale et solidaire ainsi que le Relais d'assistantes maternelles, un point essentiel dans ce quartier familial.

Dans le cadre de ce réaménagement, une première phase de travaux portant sur le bâtiment de la bibliothèque a permis de mutualiser le bâtiment afin d'intégrer les services de La Poste initialement localisés dans le pavillon.

Une seconde phase va porter sur les sanitaires extérieurs existants afin de les moderniser et de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

La troisième phase, objet de la présente délibération, porte sur la création d'un nouveau bâtiment afin d'accueillir les cours de formation musicale actuellement dispensés dans le préfabriqué situé dans la cour de l'école Gambetta (aujourd'hui totalement obsolète), le Relais d'assistantes maternelles et également d'offrir une salle polyvalente aux habitants du quartier.

En effet, l'ensemble du pavillon Fehlmann sera dédié à l'accueil d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Pour réaliser ce travail de conception, la ville de Talence a fait appel aux compétences de l'agence PARIS NORMANDIE ARCHITECTE qui a mené à leur terme les études d'esquisse après un travail d'échanges avec l'ensemble des utilisateurs de ce futur équipement.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver le projet correspondant qui permettra ensuite d'initier la procédure de consultation des entreprises en vue de la réalisation de ces travaux.

Le projet prévoit :

- Une salle de plain-pied, d'une surface d'environ 105m², d'une hauteur de 4m60 avec un toit terrasse qui s'implante le long de la limite de la propriété sud,
- Un jardin délimité qui servira d'espace extérieur sécurisé adapté à l'accueil d'enfants.

Le projet a été établi afin de répondre aux enjeux suivants :

- Créer un bâtiment neuf à la qualité de construction durable et soutenable, respectant la typologie et les contraintes du lieu de construction et ses différents usages,
- Construire un bâtiment sobre dans sa construction, son exploitation et sa maintenance,
- Proposer une organisation des locaux fluide et fonctionnelle dans le respect des réglementations sanitaires et du code du travail en vigueur,
- Respecter les exigences normatives notamment en termes de sécurité des enfants et de respect de l'environnement,

- Organiser l'espace extérieur, offrant un lieu d'activité pour les enfants.

La construction a également fait l'objet d'une attention particulière dans son implantation, en cohérence avec la configuration des lieux et les besoins du bâtiment, afin de faciliter son intégration paysagère. Le bâtiment envisagé se veut simple dans sa forme, de plain-pied, bardé de bois et végétalisé.

Une pergola reliant le bâtiment avec la « biblio-poste » complètera l'ensemble.

Sur le plan environnemental, la forte volonté de la ville de Talence s'impose au travers de ce nouveau projet. Ainsi, au-delà des prescriptions de la RE 2020, la Ville a fait le choix d'une construction vertueuse en privilégiant une structure bois comportant une isolation en laine de bois et des panneaux photovoltaïques afin de répondre aux besoins énergétiques du bâtiment.

L'accent sera également mis sur la protection de la végétation du site et sur la gestion de l'eau, avec 100% de l'infiltration des eaux de pluie sur la parcelle.

Le calendrier de l'opération prévoit la livraison de l'équipement pour le dernier trimestre 2024.

Ce projet prévoit aujourd'hui un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 316 666,00 € H.T., soit 380 000 € T.T.C. affectés aux travaux.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver les esquisses proposées par l'agence PARIS NORMANDIE ARCHITECTE,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents financements auprès des administrations et organismes compétents. »

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT - Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 10 : Extension de l'espace cinéraire

Madame SALLET, Adjointe déléguée à la Citoyenneté, expose :

« Actuellement, le cimetière de TALENCE n'est plus en capacité d'offrir l'ensemble des possibilités jusque-là proposées aux familles qui souhaiteraient inhumer les cendres de leurs défunts.

En raison d'un nombre croissant de demandes de sépultures destinées à accueillir des urnes, deux divisions ont été créées, la 11° Division en 2009 et la 12° Division en 2018 pour accueillir des cavurnes.

La demande étant toujours aussi importante et le columbarium créé en 1989 étant maintenant saturé, le cimetière a bénéficié d'une extension de son espace cinéraire avec la construction de deux nouveaux columbariums d'une capacité totale de 138 cases pouvant accueillir 2 ou 4 urnes cinéraires ainsi que de l'implantation d'un nouvel espace de dispersion.

Je vous propose de vous prononcer sur l'affectation de concessions pour 15 et 30 ans aux cases de ces columbariums et sur l'affectation à perpétuité et définitivement du nouvel espace de dispersion comme espace de dispersion destiné à accueillir les cendres des défunts. »

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 11 : Avance de subvention à la coopérative de l'école Georges Lasserre pour l'organisation d'un projet pédagogique sur l'année scolaire 2023-2024

Madame SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, expose :

« Le conseil d'école de l'école élémentaire Georges Lasserre a validé le 14 mars dernier un projet pédagogique de découverte de la mer présenté par les enseignants des classes de CM2.

Ce projet concernera 53 enfants (sous réserve des effectifs précis de la prochaine année scolaire) répartis en 2 classes et durera 5 jours pour chaque classe. Il se déroulera à l'île d'Oléron.

La coopérative scolaire sollicite la Ville de Talence pour un soutien financier à ce projet.

Considérant que les enseignants ne participeront pas aux classes de découverte organisées pour l'année 2023-2024 par la ville et privilégient le projet de l'école, la Ville se propose de participer au financement du départ des enfants par référence au financement des classes de découvertes soit 52 euros par enfant et par jour.



A cet effet je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à verser en 2 parties, 50 % en octobre 2023 et 50% en janvier 2024, la subvention demandée soit 13 780 €.

L'école adressera au service Education Enfance, dans le mois qui suivra sa mise en place, une attestation d'organisation. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 12 : Amortissements – Budget principal - Complément

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2017, nous avons adopté les principes et les durées d'amortissement applicables à partir de l'exercice 2017 pour le budget principal et celui de la régie des transports.

Des dépenses réalisées au compte 2121 « Plantations » nous amènent à compléter la délibération du 23 novembre 2017 en prévoyant une durée d'amortissement de 10 ans.

Je vous propose d'adopter la durée d'amortissement figurant dans le tableau ci-après :

Nomenclature M14 – Budget principal « Ville de Talence »

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
<i>Immobilisations corporelles</i>	
Plantations	10 ans

»

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 8.8 - Environnement

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 13 : Convention de partenariat dans le cadre de la mise en place de la « bricothèque »

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation citoyenne, à la Vie associative et aux salles municipales, expose :

« En 2018, la Ville de Tulence créait une « bricothèque », issue d'un projet lauréat du budget participatif de 2017.

Pour rappel, la « bricothèque » a pour objet de favoriser le partage et la solidarité entre habitants au travers du prêt d'outillages et d'animation d'ateliers de bricolage.

La mise en place de cette « bricothèque » offre aux Talençais intéressés la possibilité d'embellir et de rénover leur intérieur et espace jardiné sans investissement parfois conséquent en outillage.

Ce projet constitue un support d'animation de la vie locale renforçant la cohésion sociale et permettant la sensibilisation à la consommation responsable.

Depuis le mois de juillet 2023, la « bricothèque » est installée dans des locaux situés au 18

avenue de la Marne, locaux mis à disposition à la Ville à titre gratuit par le bailleur social Gironde Habitat. Avec l'accord de ce dernier, la Ville met à son tour ce local à disposition de l'association en charge de la gestion de la « bricothèque ».

Depuis 2018, la gestion de cette structure a été confiée à l'association TalenSel par conventions successives. La convention actuelle prend fin au 30 septembre 2023.

Aussi, face au succès de ce partenariat avec l'association TalenSel, je vous propose donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération avec ladite association dans le cadre de la gestion de la « bricothèque ».

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 14 : Programmation de spectacles vivants 2023, Scène partenaire 2023 : signature d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2017-2020

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Lors de la séance du 10 avril 2017, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention a permis un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants lors des 6 précédentes saisons culturelles.

L'avenant à cette convention, pour le deuxième semestre de l'année 2023, vise 3 objectifs :

- 1- Prolonger la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2023.
- 2- Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.
- 3- Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour l'année 2023 et déterminer le cadre particulier d'accord à trouver en cas d'annulation pour cause de Covid-19.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, la Maison du Développement Durable et le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueillent :

- Le Groupe Anamorphose pour le spectacle « Sauvage » prévu le 14 octobre 2023 dans le Parc Peixotto pour 1 représentation gratuite à 15 heures dans le cadre de la Journée de la biodiversité organisée par la Maison du Développement Durable de Talence,
- La Compagnie Les Cailloux Sauvages pour le spectacle « Petits Silences » prévu le 25 octobre 2023 au Dôme pour 2 représentations avec billetterie à 9h45 et 11h15 dans le cadre de la saison culturelle.

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ces spectacles et les modalités de prise en charge financière sont prévues de la manière suivante : partage des coûts et des recettes (pour le spectacle avec billetterie) à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose d'approuver l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joint. »

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet et habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 15 : Convention globale « culture » entre l'Education Nationale et la Ville dans le cadre du Plan d'Education Artistique et Culturelle - convention-cadre 2023 / 2026

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« En partenariat avec l'Education Nationale, la ville de Talence est engagée autour d'un parcours d'éducation artistique et culturelle afin de permettre à chaque enfant, chaque jeune talençais de s'ouvrir à la rencontre, l'expression, la création et à la réflexion artistique et culturelle. Afin de renforcer la coopération entre la Ville et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Gironde, il est proposé de délibérer sur une convention d'accord-cadre. Celle-ci permet d'établir les modalités de fonctionnement et de développement des interventions des équipements culturels municipaux auprès des écoles primaires, maternelles et établissements spécialisés de la ville de Talence. D'une durée de 3 ans, cette convention a pour objectif de favoriser un accompagnement en Education Artistique et Culturelle et s'intègre dans l'ambition de la ville d'être labellisée « Ville 100% EAC ».

Les actions de médiation qui y sont programmées par le réseau des Médiathèques de la Ville, l'École Municipale de Musique et de Danse, le Forum des Arts et de la Culture et le service culturel reposent sur les 3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle :

- ✓ Des rencontres avec des artistes et des œuvres,
- ✓ Des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques,
- ✓ Des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Les enjeux et objectifs pédagogiques de chaque établissement culturel de la ville sont ainsi définis, conformément aux projets culturels dédiés et leurs spécificités :

✓ Les médiathèques :

Assurer un accès libre à toutes et tous à la culture, à l'information, à l'éducation tout au long de la vie, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs sous toutes ses formes,
Contribuer à créer une habitude de lecture, notamment chez les plus jeunes, en donnant accès à une diversité et pluralité d'ouvrages et d'opinions.

✓ L'école municipale de musique et de danse :

Contribuer à la construction de la personne par la maîtrise d'un outil artistique et l'acquisition de connaissances,
Favoriser l'égalité d'accès aux pratiques artistiques,
Renforcer les compétences transversales des jeunes,
Développer le sens critique et développer la curiosité.

✓ Forum des arts et de la culture et service culturel :

Permettre à chacun de découvrir et de profiter d'une offre culturelle diversifiée,
S'appuyer sur les ressources et potentiels de la ville pour créer une véritable identité tournée vers la culture scientifique,
Développer la curiosité, la créativité et l'esprit critique,
Structurer un parcours de découverte, d'émerveillement, d'expérimentations et de questionnements.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'accord-cadre dans le cadre du développement du Plan d'Éducation Artistique et Culturelle de la Ville en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 8.6 – Emploi – Formation professionnelle

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 16 : Convention entre la ville de Talence et Pôle emploi Villenave d'Ornon

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle, à l'Economie sociale et solidaire, expose :

« La ville de Talence et Pôle emploi, depuis de nombreuses années, œuvrent de concert afin de développer leur complémentarité, de favoriser le travail en réseau, de soutenir le développement économique et de faciliter l'accès à une offre de service aux entreprises et aux personnes en recherche d'emploi.

En 2015, Pôle emploi quittait le territoire talençais pour intégrer l'agence de Villenave d'Ornon.

L'année suivante, la Ville signait une convention de partenariat avec l'établissement pour faire face à ce départ et maintenir sur son territoire un accueil de proximité et un accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Aujourd'hui, il convient de faire évoluer et d'actualiser ce partenariat en tenant compte des mutations économiques et des profils des publics accompagnés.

Elle s'articulera donc, en priorité, autour des axes suivants :

- La mise en œuvre d'actions innovantes en faveur, notamment, des demandeurs d'emploi les plus éloignés ou habitants du quartier prioritaire.
- L'intervention du service municipal emploi en soutien des demandeurs d'emploi à l'utilisation des services numériques de Pôle emploi et à leur évolution.
- La mise en œuvre d'actions à destination des entreprises du territoire afin de les soutenir dans le cadre de leurs besoins en recrutement en s'appuyant, notamment, sur le groupement des entrepreneurs talençais.

Il convient, au titre de l'année 2023, de poursuivre ce travail et de maintenir l'engagement des deux parties à soutenir les demandeurs d'emploi de la commune et les entreprises.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- la convention de partenariat entre la Ville et Pôle emploi. »

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 8.2 – Aide sociale

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 17 : Convention de partenariat entre la ville de Talence et l'association Unis-Cité pour l'année 2023/2024

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle, expose :

«Depuis 2007, la Ville soutient l'action d'Unis-Cité et à travers elle, le dispositif du service civique.

En 2012, la Ville a souhaité encourager l'engagement des jeunes de 16 à 25 ans, en leur proposant des missions citoyennes d'intérêt général qui valorisent leurs parcours, sur son territoire.

C'est ainsi que les visites de convivialité se sont développées à domicile et au sein de résidences pour personnes âgées. Le projet a ensuite évolué et s'est enrichi d'activités et de sorties diverses.

En 2016, la Ville a proposé à Unis-Cité d'intervenir sur « la fracture numérique » afin de familiariser le plus grand nombre avec l'utilisation des nouvelles technologies. Cette action a ainsi été déployée au sein du service municipal emploi (SME), dans l'espace d'accueil du CCAS et en résidences autonomie.

Sur l'année 2022/2023 écoulée, 4 autres jeunes ont réalisé des permanences d'accueil répondant ponctuellement aux besoins numériques (accès aux droits, démarches d'insertion professionnelle, démarches liées à la vie quotidienne, etc.).

La Ville a soutenu ces projets à hauteur de 12 230 € par an.

Pour l'année 2023/2024, considérant que le CCAS a passé une convention avec l'association Solidarités Seniors pour l'accueil de 2 jeunes en services civiques pour une mission de rapprochement de la médiathèque et des personnes âgées isolées, la Ville revoit son engagement pour maintenir uniquement les missions auprès des résidences autonomie et du SME, ce qui ramène le nombre de jeunes d'Unis-Cité accueillis à 2 binômes de novembre 2023 à juin 2024 et s'engage sur un budget identique soit 6 200 €.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Unis-Cité la convention de partenariat afin de proposer à des jeunes des missions d'intérêt général de novembre 2023 à juin 2024. »

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 18 : Modification de durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à l'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD)

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 17 octobre 2022, le Conseil Municipal a procédé à la réduction du temps de travail de l'enseignante de danse libre portant ainsi le nombre d'heures de cours hebdomadaires à 10h15.

Une nouvelle fois, nous constatons une baisse de fréquentation de la discipline « danse libre » dans les premiers niveaux au profit d'une évolution croissante des effectifs vers les autres esthétiques (danse jazz, danse Hip Hop, danse classique et contemporaine).

Il est proposé de diminuer le nombre d'heures de cours hebdomadaire de 10h15 à 7h30 à la rentrée de septembre 2023.

Cette modification de quotité étant supérieure à 10%, l'avis du Comité Social Territorial a été recueilli le 6 juillet 2023. Ce dernier a rendu un avis favorable à la baisse de quotité.

En parallèle, compte tenu de l'ancienneté de l'agent et de l'article 1-2 du décret n°88-145, il est proposé de réévaluer la rémunération allouée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence au 7^{ème} échelon du grade d'ATEA principal 2^{ème} classe (IB 506 - IM 436),
- Régime indemnitaire de base de 91.97€.

Ces éléments seront proratisés en fonction du temps de travail.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10h15) à compter du 1^{er} septembre 2023,
- Créer un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (7h30) et à réévaluer la rémunération à compter du 1^{er} septembre 2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 19 : Reconduction des activités de la pratique sportive libre le dimanche et les jours fériés

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le Conseil Municipal en date du 4 juillet 2022 a reconduit l'activité des pratiques sportives libres consistant à favoriser l'accès des équipements sportifs de la ville et à mettre à disposition des accompagnateurs auprès des jeunes.

La Ville souhaite reconduire cette action et maintenir l'emploi dans les mêmes conditions sur la base de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique.

L'emploi d'accompagnateur prendra effet à compter du dimanche 3 septembre 2023 jusqu'au dimanche 7 juillet 2024.

Missions générales : Le rôle de cet agent consistera à permettre et accompagner la pratique sportive tant pour les jeunes que pour les adultes. Il aura également une fonction de médiation avec les jeunes.

Périodicité : 4h le dimanche et jours fériés.

Taux horaire de rémunération : la rémunération horaire allouée est fixée en référence à l'indice majoré 484 et suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent travaillera sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Ville, du chef de projet Politique de la Ville et du responsable du Service de la Vie Sportive, assurant avec lui la coordination du poste.

Au vu de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste d'accompagnateur à temps non-complet à compter du 3 septembre 2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 20 : Transformation d'emplois d'animateurs périscolaires non permanents en emplois permanents

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le service périscolaire intervient dans l'animation des temps périscolaires auprès des écoles maternelles et primaires de la ville ainsi que les mercredis dans les centres d'accueil et de loisirs de la ville. Ces personnels sont encadrés par une équipe de directeurs.

Afin de stabiliser et d'adapter certains postes à la réalité des besoins, il est proposé de transformer 4 postes non permanents en emplois permanents.

Ces postes ouverts aux grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Encadrement des enfants et animation :

- Prendre en charge l'accueil des enfants hors du temps scolaire, dans un environnement chaleureux.
- Participer à l'aménagement des espaces de vie des enfants pour garantir un accueil qualitatif dans le respect des règles de sécurité.
- Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Être responsable du groupe d'enfants qu'il encadre et des propositions d'animation qui lui sont faites.
- Concevoir et animer des activités diverses (manuelles, physiques et culturelles) qui ont pour but de faciliter l'expression, la créativité et la socialisation des enfants, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.
- Mener des projets d'animation et des démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.
- Préparer au mieux ses activités et ses projets pour se donner les moyens nécessaires à la réussite.
- Jouer avec les enfants, donner à jouer et laisser jouer en fonction des attentes et des demandes des enfants.
- Connaître l'environnement des enfants (famille, école, enseignants...) afin d'exercer au mieux sa complémentarité éducative.
- Signaler au directeur toute difficulté rencontrée avec un enfant et tenir informé le corps enseignant le cas échéant.
- Respecter les règles en matière d'hygiène.

- Position de l'animateur dans l'équipe d'animation et le fonctionnement général :

- Apporter et transmettre ses connaissances professionnelles.
- Partager l'ensemble des informations qu'il possède concernant la vie de l'accueil périscolaire.
- Participer activement aux réunions d'équipe et échanges sur les activités et projets de l'accueil, ne pas hésiter à faire part de ses questionnements.
- Assister aux réunions de coordination et à toute réunion d'information ou de travail organisée par le service.
- S'intégrer à l'équipe d'animation, participer et enrichir la vie de cette même équipe d'animation.
- Accompagner les projets pour permettre leur réalisation et l'expression des enfants.
- Relayer auprès des enseignants et des familles si nécessaire des informations.
- Contribuer à déterminer les besoins en matériel nécessaire au bon fonctionnement des accueils et des activités.

- Participer à l'évaluation des projets réalisés et au travail quotidien.
- Signaler auprès du directeur tout dysfonctionnement d'ordre matériel ou organisationnel. Participer au pointage des présences des enfants, des effectifs et de la bonne tenue de l'ensemble des documents administratifs.
- Participer à la gestion et aux commandes du matériel.
- Maintenir les locaux dans un état de propreté correcte, respecter et ranger le matériel de l'accueil.
- Entretenir avec l'ensemble des acteurs de la vie périscolaire des relations quotidiennes cordiales.
- Effectuer, en fonction des besoins du service, des remplacements ou changer d'affectation en cours d'année.

Temps de travail : Les quotités de travail varient de 34 à 95% d'un temps complet.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les emplois précités, en lieu et place des emplois précédents, ouverts aux grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation à compter du 01/09/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N°21 : Transformation d'emplois non permanents en emplois permanents à l'Ecole municipale de musique et de danse (EMMD)

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Actuellement l'Ecole municipale de musique et de danse emploie une cinquantaine d'enseignants.

Afin de stabiliser et d'adapter certains postes à la réalité des besoins, il est proposé de transformer 9 postes non permanents en emplois permanents.

Ces postes ouverts aux grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être

pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Mission 1 : ENSEIGNEMENT

- Assurer des cours de musique tous niveaux pour les élèves (enfants et adultes) et éventuellement dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés Musique
- Organiser et suivre les études des élèves en cohérence avec le schéma national d'orientation pédagogique
- Aider à la conception et à l'évaluation des projets d'élèves
- Impulser et coordonner les projets pédagogiques
- Pratiquer une veille artistique et une mise à niveau de sa pratique
- Participer à la réflexion et à l'élaboration du règlement des études au sein du département

Mission 2 : ÉVALUATION DES ÉLÈVES

- Assurer le suivi des études et les modalités d'évaluation des élèves
- Évaluer les dispositifs pédagogiques
- Exploiter les résultats de l'évaluation dans l'ajustement des enseignements
- Organiser les modalités de contrôle des connaissances et des pratiques
- Conseiller les élèves et les accompagner dans leurs orientations
- Adapter les méthodes et les modalités pédagogiques en fonction des élèves

Mission 3 : CONDUITE DE PROJETS PÉDAGOGIQUES ET CULTURELS

- Participer au développement d'une approche collective et à la coproduction du projet d'établissement
- Concevoir et planifier la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants et interdisciplinaires
- Proposer et adapter les modalités de mise en œuvre des projets en cohérence avec les orientations et moyens de l'établissement

Mission 4 : PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE DE LA COLLECTIVITÉ

- Situer sa pratique dans un contexte territorial, historique, social, économique et culturel
- Participer activement à l'action culturelle de l'EMMD à travers la diffusion, l'animation et la sensibilisation
- Participer de l'inscription de l'EMMD dans la vie culturelle de la ville, rencontres avec les établissements scolaires, ...)
- Participer à la saison artistique de l'établissement
- Développer des interventions artistiques et pédagogiques participant au rayonnement territorial de l'établissement
- Contribuer au développement des partenariats avec l'Education nationale

Périodicité :

Les postes sont prévus à compter du 01/09/2023 de la manière suivante :

Discipline enseignée	Quotité hebdomadaire
Hip Hop	8h45/20
Accompagnatrice	20/20
Jazz	14/20
Guitare électrique	5/20
Accordéon	8/20
Clarinette	15/20
Orgue	4h30/20
Chant actuel	5/20
Violon	20/20

L'Ecole municipale de musique et de danse est susceptible de modifier les quotités de ces postes en fonction du nombre d'élèves inscrits.

La collectivité devra alors saisir, préalablement à sa délibération, le comité Social Territorial lorsqu'elle procèdera à une variation du temps de travail ayant pour conséquence une diminution ou une augmentation du nombre d'heures de service hebdomadaire de **plus de 10%**.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi qui implique de délibérer pour supprimer l'emploi et créer l'emploi avec la nouvelle durée hebdomadaire.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les emplois précités, en lieu et place des emplois précédents, ouverts aux grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 01/09/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 22 : Création de postes au tableau des effectifs 2023

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin d'assurer la nomination d'agents proposés pour un avancement de grade ou une promotion interne pour l'année 2023 et la mise à disposition d'un agent du CCAS, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs répondant ainsi aux besoins des services »

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION SUPPRESSION)	NOUVELLE SITUATION
Ingénieur Hors classe	0	Création 1 poste	1 (Au 01/09/2023)
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe à temps non complet	7	Création 1 poste	8 (Au 01/10/2023)
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	2	Création 1 poste	3 (Au 01/09/2023)
Technicien	10	Création 1 poste	11 (Au 01/09/2023)
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	39	Création 1 poste	40 (Au 01/09/2023)
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	3	Création 1 poste	4 (Au 01/09/2023)
Agent social principal 1 ^{ère} classe	0	Création 1 poste	1 (Au 01/09/2023)

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 23 : Recrutement d'un chargé de communication numérique – Community manager / Webmaster au sein du service communication

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ d'un agent occupant le poste de chargé de communication numérique – Community manager / Webmaster au sein du service communication, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Techniciens ou des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

COMMUNITY MANAGER

- Gérer, animer, développer les réseaux sociaux de la collectivité
- Rédiger, adapter et publier des contenus
- Rendre compte « en temps réel » de l'actualité locale et des événements municipaux
- Animer les communautés numériques et interagir avec les abonnés (modération, réponses...). Développer et suivre l'audience
- Assurer une veille digitale
- Développer l'e-réputation, assurer un suivi et une mesure des performances

WEBMASTER

- Gérer et actualiser le site internet
- Rédiger les contenus
- Conseiller et accompagner les services
- Réfléchir à la structure du site, développer et suivre son audience

Missions annexes :

Prises de vues photo/vidéo en lien avec le photographe/vidéaste.

Spécificités :

Possibilité d'intervention sur le site web ou sur les réseaux sociaux en soirée ou le week-end si la situation l'exige.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/11/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Techniciens ou Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de chargé de communication numérique – Community manager / Webmaster de catégorie B au sein du service communication, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Techniciens ou Rédacteurs territoriaux à compter du 01/11/2023,



- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 24 : Recrutement d'un agent d'entretien des équipements sportifs et d'accueil au pôle administratif et sportif de la direction Jeunesse, sports et vie étudiante

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la construction du pôle administratif et sportif, la collectivité doit recruter un agent d'entretien des équipements sportifs et d'accueil, fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Accueil et surveillance des usagers.
- Effectuer les travaux d'entretien des installations sportives.
- Maintenance des équipements sportifs et du matériel.
- Aide à l'organisation de la mise en place de manifestations sportives (port de charges lourdes, conduite d'un véhicule...).

Missions annexes :

- Annoter le cahier de rapport et les fiches d'occupation des créneaux attribués.
- Remplacement d'un agent absent sur un autre site.
- Faire respecter les créneaux attribués aux usagers.

Spécificités :

- Disponibilité lors d'événements exceptionnels.
- Dépassement des horaires de travail lors des manifestations.
- Manipulation de produits d'entretien.
- Remplacement ponctuel sur d'autres installations sportives.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/09/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent d'entretien des équipements sportifs et d'accueil de catégorie C au sein du pôle administratif et sportif de la direction Jeunesse, sports et vie étudiante ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à compter du 01/09/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 25 : Recrutement d'un gestionnaire de marchés publics à procédure formalisée – grands projets - Adjoint au responsable du service marchés publics

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mutation d'un agent fonctionnaire occupant le poste de gestionnaire de marchés publics à procédure formalisée – grands projets - Adjoint au responsable du service marchés publics, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie A ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux et des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Au sein de la Direction Ressources et moyens et sous l'autorité du Chef de service, l'agent sera chargé de :

1. Mettre en œuvre : - nos grands projets (contrats complexes) avec l'appui d'une rédactrice, en élaborant, lançant et gérant les marchés publics concernés (essentiellement maîtrise d'œuvre et travaux) - nos propres groupes d'achats en élaborant, lançant et gérant des marchés publics à procédure formalisée (de fournitures, services et travaux).
2. Effectuer le suivi de la bonne exécution des marchés concernés en lien avec les services utilisateurs et les titulaires.
3. Jouer son rôle d'encadrant intermédiaire et remplacer la responsable du service dans ses missions durant ses absences.
4. Effectuer une veille juridique et organiser la documentation.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/10/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de gestionnaire de marchés publics à procédure formalisée - grands projets, Adjoint au responsable du service marchés publics, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux et des Rédacteurs territoriaux à compter du 01/10/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 26 : Recrutement d'un adjoint du patrimoine en médiathèque à temps non complet de 70% au sein du service Médiathèques

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent occupant un poste d'adjoint du patrimoine en médiathèque sur un temps non complet de 70% au sein du service médiathèques, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux du patrimoine, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales

1. Accueil, renseignement et orientation des usagers

- Accueillir le public en secteur adultes (le temps d'accueil des publics varie entre 17h et 24h par semaine)
 - Opérations de prêts et retours des documents.
 - Accueil des usagers dans le secteur.
 - Aide à l'orientation dans l'espace et à la recherche de documents.
- Participer à l'accueil général dans le hall et inscrire les adhérents.
- Faire respecter et appliquer les règles et consignes de sécurité.

2. Gestion, entretien et classement des collections

- Intégrer des documents sur le progiciel (bulletinage des revues, exemplarisation).
- Équiper, vérifier, entretenir et réparer des documents.
- Classer et reclasser les documents.
- Mettre en place et veiller à la bonne présentation du secteur (journaux, présentation de documents, affiches...).
- Effectuer les transactions liées aux boîtes de retour de documents. Assurer la navette entre les structures (utilisation de la voiture de service).

3. Médiation et valorisation des collections et des services

- Mettre en valeur les fonds par des présentations régulières.
- Participer aux actions culturelles du réseau des bibliothèques.
- Participer à la mise en œuvre des animations (installer et aménager des salles - mobiliers, tables, chaises, matériels multimédias, etc...).

Missions annexes :

- Gérer les fournitures
- Participer aux acquisitions, traitement, valorisation et désherbage des documents en lien avec les gestionnaires de collections.
- Contribuer ponctuellement aux activités des autres secteurs et de la Médiathèque de Thouars.
- Participer aux actions culturelles et animations (jeunesse, numériques, hors les murs...)
- Produire des contenus pour le portail des Médiathèques.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet de 70% si possible à compter du 01/09/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'adjoint du patrimoine en médiathèque de catégorie C à temps non complet de 70% au sein du service médiathèques, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes territoriaux du patrimoine à compter du 01/09/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 27 : Recrutement de quatre agents d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction Enfance et vie éducative

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« À la suite des départs de quatre agents titulaires du poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction enfance et vie éducative, la collectivité doit recruter quatre agents fonctionnaires ou contractuels de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces postes sont ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux et pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien, de remise en état et en ordre des surfaces et locaux de la commune

- Nettoyer les locaux, mobiliers et surfaces vitrées en utilisant les matériels adaptés
- Aspirer, balayer, laver, dépoussiérer les locaux, les surfaces, les plafonds
- Ranger et dépoussiérer le mobilier et les ordinateurs
- Laver les chaises et les tables, nettoyer les fauteuils
- Vider les poubelles et effectuer le tri sélectif
- Décaper et lustrer les sols (à déterminer en accord avec le service)
- Faire les vitres
- Nettoyer et désinfecter les toilettes
- Laver le linge le cas échéant (lavettes, franges...)

Entretien du matériel utilisé

- Nettoyer les matériels et les machines après usage
- Ranger méthodiquement les produits après utilisation
- Assurer la propreté du matériel utilisé
- Manipuler et porter des matériels et des machines
- Respecter les conditions d'utilisation des matériels et des produits
- Assurer le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savons...)

Contrôler l'état de propreté des locaux

- Vérifier et garantir l'état de propreté des locaux
- Garantir la propreté des sanitaires
- Respecter la discrétion requise lors des interventions dans les locaux occupés
- Détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler aux professionnels compétents

Contrôler l'approvisionnement en matériel et en produits

- Vérifier la quantité et la qualité des produits
- Réaliser les commandes et les transmettre au service

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer un rôle d'alerte quant à la sécurité des locaux
- Réaliser des remises en état
- Signaler les dysfonctionnements éventuels
- Assurer des missions de renfort restauration sur le temps de repas dans les écoles

SPÉCIFICITÉS :

- Polyvalence sur les postes
- Remplacements inopinés

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet à compter du 01/08/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer quatre emplois d'agents d'entretien des bâtiments communaux de catégorie C au sein de la direction Enfance et vie éducative, en lieu et place des emplois précédents, ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux à compter du 01/08/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 28 : Recrutement d'un responsable du secteur entretien et technique au stade nautique Henri Deschamps

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« A la suite du départ à la retraite d'un agent titulaire occupant le poste de responsable du secteur entretien et technique au Stade Nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, des Agents de maîtrise territoriaux ou des Techniciens territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

1) Coordonner et mettre en œuvre l'entretien de l'établissement

- Élaboration, suivi et mise à jour du Protocole de nettoyage de l'établissement,
- Piloter l'entretien et le nettoyage de l'ensemble des zones de l'établissement,
- Coordonner et participer aux travaux de vidange de l'établissement et de ses différents bassins,
- Gestion des commandes de matériels, de produits d'entretien et de traitement de l'eau → gestion des stocks (GRAND ANGLE GED, EATAL),
- Assurer le contrôle de l'entretien et de la gestion du local de stockage des produits d'entretien.

2) Assurer le traitement, la maintenance et le contrôle de la qualité de l'eau des bassins

- Maintenance générale du réseau hydraulique et du système de traitement de l'eau,
- Suivi et entretien des régulateurs de produits,
- Contrôle des températures des bassins et de la qualité de l'air ambiant,
- Analyses de l'eau de baignade,
- Tenue et suivi du registre sanitaire et de la feuille de journée,
- Contrôle et surveillance du réseau d'eau chaude sanitaire,
- Assurer le lavage des filtres et pré-filtres,
- Approvisionnement des bacs de produits de traitement de l'eau et gestion des taux de stabilisant des bassins extérieurs.

3) Assurer le pilotage des travaux d'entretien du bâtiment et des infrastructures

- Pilotage des divers travaux de maintenance (peinture, menuiserie/serrurerie, carrelage/maçonnerie, plomberie, électricité...), d'entretien des espaces verts de la structure et de réparation des équipements et différents matériels de l'établissement,
- Gestion, contrôle et suivi des demandes de travaux en lien avec les services techniques et le Centre Technique Municipal,
- Coordination des travaux effectués en régie ou par des entreprises privées.

4) Assurer la sécurité et la surveillance des usagers

- Appliquer les consignes en matière de sécurité Etablissement Recevant du Public en tant que responsable sécurité du site, suivi de la bonne tenue du Registre de sécurité, contrôle et suivi des vérifications et contrôles périodiques des installations techniques, vérification du bon état de fonctionnement des moyens de secours,
- Participation et coordonner la préparation des visites de la Commission de sécurité,
- Devoir d'alerte en matière de sécurité générale (incendie, électrique, sanitaire ...),
- Contrôle des consignes et des opérations effectuées par le prestataire de service du marché de maintenance et production de chauffage P2-P3,
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ainsi que les protocoles d'évacuation et de confinement.

5) Assurer la gestion du fonctionnement du secteur entretien et technique

- Encadrement et management de l'équipe, organisation et coordination du travail,
- Garantir et faire appliquer les règles de sécurité et de prévention par les agents,
- Organiser des réunions d'équipe, repérer et réguler les conflits, recensement des besoins notamment en formation pour développer les compétences, relayer l'information entre la direction et l'équipe et apporter un soutien au sein de l'équipe,
- Gestion et mise en application des plannings des agents, gestion des absences (gestion des congés et des remplacements - HOROQUARTZ)
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Protocole d'entretien, Règlement intérieur ...),
- Effectuer la gestion administrative du secteur : achats et marchés, participation à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi du budget, traitement des courriers, bilans d'activité et techniques...

MISSIONS ANNEXES :

- Seconder la direction de l'établissement (gestion administrative, budgétaire, technique et des ressources humaines de l'établissement),
- Assurer les fonctions de régisseur mandataire suppléant de la Régie de recette du Stade nautique,
- Assurer les missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture/ouverture de l'établissement, entretien du matériel estival et des équipements de bassin, réception des livraisons et récupération du matériel et outillage divers, participation à la logistique des animations et événements organisés par le stade nautique, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement).

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 15/10/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, des Agents de maîtrise territoriaux ou des Techniciens territoriaux, à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de responsable du secteur entretien et technique de catégorie C ou B au sein du stade nautique Henri Deschamps, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, des agents de maîtrise et des Techniciens territoriaux à compter du 15/10/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 29 : Recrutement d'un régisseur technique au sein de la direction Culture

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ à la retraite d'un agent fonctionnaire occupant le poste de régisseur technique au sein de la direction Culture, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux et des Agents de maîtrise territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

1) Assurer la régie et l'entretien du bâtiment et sécurité Etablissement Recevant du Public

- ✓ Entretien et maintenance du bâtiment : réalisation de petits travaux (serrurerie : barilletts, crémones, groom / peinture : rebouchage, ponçage, peinture après les expositions, entretien régulier des murs et plafonds, pose de tapisserie et fresque murale, escaliers / menuiserie : fabrication de cubes d'expositions / électricité : remplacement des ampoules, réparation des prises électriques ... / plomberie : wc chasse d'eau, débouchage éviers ...),
- ✓ Gestion et entretien du parc du matériel (lumières, éclairages, échelles, petit matériel muséographique, ...), des réserves et lieux de stockage,
- ✓ Coordination sécurité et registre de sécurité : gestion des clés, remplacement des codes d'entrée, commission de sécurité,
- ✓ Référent du Centre Technique Municipal, des services techniques et Etablissement Recevant du Public de la Mairie : demandes de travaux et coordination, réalisation de commandes via E-Atal, référent de la maintenance du Planétarium avec l'opérateur.

2) Assurer la régie des expositions et des spectacles

- ✓ Implantation et régie technique des expositions, participation à l'implantation et à la régie technique des spectacles (en lien avec un intermittent du spectacle) : mise en place du plan feu, montage – démontage, installation de gradinages, de décors, fixation des œuvres, de la mise en lumière en fonction du parti pris scénographique et muséologique,
- ✓ Participer aux réunions de direction artistique fixant la scénographie des expositions, aux réunions d'implantation et d'organisation globale des spectacles,
- ✓ Accueil et suivi des artistes ou exposants : transport et gestion des éléments du catering, implantation,
- ✓ Encadrements, fabrication, création de modules pour les expositions et leur médiation,
- ✓ Récupération des œuvres ou du matériel pour les spectacles et établissement du bon de réception des œuvres accompagné de photographies, coordination des demandes techniques et logistiques avec les différents services municipaux, des transports (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel, services municipaux, sociétés de location...) en lien avec les services techniques,
- ✓ Rebouchage et peinture des murs après exposition.

Missions Annexes :

Assurer la régie technique en lien avec l'équipe projet pour le festival annuel « En Plein Art ».

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 15/10/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux à laquelle

se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de régisseur technique de catégorie C au sein de la direction Culture, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux et des Agents de maîtrise territoriaux à compter du 15/10/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 30 : Recrutement d'un plongeur – agent polyvalent au sein du service restauration municipale

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent fonctionnaire occupant le poste de plongeur (agent polyvalent au sein du service restauration municipale), la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Faire la plonge batterie, vaisselle, ustensiles et matériels de la cuisine
- Nettoyer et désinfecter le matériel, containers et panières au retour des satellites
- Ranger le matériel dans de bonnes conditions de sécurité et de praticité
- Nettoyer le matériel et les surfaces des bureaux, vestiaires et salle de repos
- Préparer, contrôler et ranger le linge propre et sale

Missions Annexes :

- Participer aux prestations événementielles
- Aider à la fabrication et livraison des repas et sur les autres postes
- Dépanner si besoin aux livraisons des écoles et des manifestations et en production

Spécificités :

- Participer à toutes tâches ponctuelles suivant les besoins du service
- Peut être amené à travailler soir et week-end sur des manifestations type vins d'honneurs, fêtes et cérémonies, sur la base du volontariat

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/09/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de plongeur – agent polyvalent de catégorie C au sein du service restauration municipale, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales à compter du 01/09/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 31 : Recrutement de deux chefs d'équipe entretien et maintenance des bâtiments au sein du Centre Technique Municipal

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à une restructuration du service, la collectivité doit recruter deux chefs d'équipe entretien et maintenance des bâtiments au sein du Centre Technique Municipal, fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces postes ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux et des Agents de maîtrise territoriaux, pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Organiser et surveiller l'exécution des travaux
- Faire un rapport quotidien de l'activité des équipes à la hiérarchie
- Assurer l'approvisionnement des chantiers en matériaux (relation avec le magasin)
- Mise en œuvre des moyens (humains et matériels)
- Assurer un suivi du travail exécuté :
 - Qualité (règles de l'art)
 - Respect des délais et maîtrise du coût des travaux
- Respecter le formalisme des commandes (fourniture, matériel, matériau) passées au magasin pour chaque chantier en se basant sur un devis
- Être dans une démarche d'échange, de partage et de transmission de l'information dans le sens ascendant (remontée du terrain) et descendant (hiérarchie)
- Ressources humaines (présence agents, congés, récupérations...) suivi et point quotidien avec le responsable
- Instaurer un dialogue constructif avec les différents usagers (écoute, échange...)

Missions annexes :

- Participer à des interventions de façon ponctuelle sur le chantier
- Participer aux réunions de chantiers
- Suivi ponctuel du stock magasin en lien avec le magasinier référent
- Collaborer avec les équipes chantiers

Spécificités :

- Dépassement d'horaires en cas d'urgence et pour organiser les événements sur la commune
- Être en capacité d'encadrer du personnel hors champs d'activité professionnelle habituelle
- Se rendre disponible le week-end pour les grandes manifestations (Elections, Mai Talençais, Décastar, ODP...)

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/09/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales et des Agents de maîtrise territoriales à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer deux emplois de chef d'équipe entretien et maintenance des bâtiments de catégorie C au sein du Centre Technique Municipal, ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales et des Agents de maîtrise territoriales à compter du 01/09/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 32 : Recrutement d'un enseignant d'arts plastiques au sein du service Forum des arts et de la culture

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au congé pour convenance personnelles de l'agent titulaire du poste d'enseignant d'arts plastiques au sein du Forum des arts et de la culture, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

MISSION EDUCATIVE

- Faire acquérir des compétences incluant des capacités, des attitudes et des savoir-faire dans le domaine des arts plastiques en direction des enfants et des adultes.
- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage et de découverte dans le cadre des orientations générales des ateliers et dans le cadre de projet de collaborations avec le CCAS de la ville auprès des assistantes maternelles et des jeunes enfants (à partir de 18 mois).
- Assurer un suivi personnalisé des élèves et participer à la définition de leur projet sur la discipline.
- Contribuer au fonctionnement de l'établissement, à son rayonnement territorial et au travail d'équipe.

MISSION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

- Participer à des projets de médiation culturelle autour des arts plastiques avec le service culturel.
- Contribuer à la présence effective des arts plastiques au sein des différentes offres culturelles de l'ensemble du Forum, du service culturel, plus largement de la Direction Culture de la ville.
- Contribuer à la scénographie et à la muséographie d'expositions restituant et valorisant les productions réalisées par les élèves.

SPECIFICITES :

- Participation aux réunions pédagogiques
- Déplacements envisageables à l'échelle de la ville de Talence - Horaires variables et pics d'activités en fonction des obligations du service.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet (15h30) si possible à compter du 11/09/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'enseignant d'arts plastiques à temps non complet de catégorie B au sein du service Forum des arts et de la culture, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 11/09/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 33 : Mise à disposition d'un agent du Centre Communal d'Action Sociale auprès de la ville

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Les services de l'Espace Seniors et le CCAS travaillent en étroite collaboration pour permettre d'aller vers les seniors isolés, en situation de précarité et/ou ayant des problèmes de mobilité.

Le service Espace Seniors est un lieu d'activités, de sociabilité et de prévention qui propose un programme d'actions enrichi par de nouvelles thématiques pour améliorer la qualité de vie et le capital santé de ses usagers.

Il est proposé la mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de l'Espace Seniors afin de développer des animations de prévention à destination des seniors.

Sous la responsabilité de la Directrice de l'Espace Seniors et en collaboration avec l'équipe d'animation de l'Espace seniors, cet agent aura pour missions :

- Accueillir et informer le public senior, renseigner et relayer si nécessaire vers l'interlocuteur compétent.
- Procéder à l'inscription des usagers dans le fichier de l'Espace Seniors (TECHNOCARTE, fiches, carte senior, animations).
- Mettre en place et participer à la conception du programme d'animations à destination d'un public senior en tenant compte de la perte d'autonomie et du maintien du lien social avec le CCAS.
- Proposer des activités (sorties culturelles et sportives, promenades...).
- Animer des activités pour permettre aux seniors de partager un moment de convivialité, d'entretenir leur condition physique, de stimuler leur mémoire avec des supports adaptés aux seniors.
- Aider à la mise en place des animations et les outils de communication favorisant la promotion des activités.
- Assurer l'accompagnement des usagers en minibus lors des sorties marche avec bâtons deux fois par semaine et plus en cas de besoin lors des sorties découverte.
- Faire des propositions sur des actions à développer ou des aménagements à réaliser dans l'intérêt des usagers.
- Suivre et aider les professeurs si besoin dans des ateliers d'expression (danse, chorale, théâtre) et des ateliers créatifs (couture, tricot, peinture et mosaïque.).
- Effectuer des tâches administratives d'exécution comme le secrétariat ou la comptabilité autour du programme d'animation du service.
- Recevoir et transmettre les messages téléphoniques et les courriers informatiques
- Exécuter et suivre les procédures administratives (délibérations, conventions, décisions...) relatives au programme d'animation (environ 40 activités).
- Phoning : Prendre contact avec les seniors isolés dans le cadre du registre de signalement de la commune pour les urgences climatiques (canicule, grand froid etc).
- Aider à la gestion des stocks de matériels et des fournitures courantes, ainsi qu'aux réapprovisionnements.
- Participer au suivi et à la gestion des conventions des partenaires, commerçants, artisans de la ville, pour le fichier de la Carte senior.

- Mettre en œuvre les bons de commande avec la responsable et le régisseur du service pour les contrats des intervenants et des professeurs.
- Concevoir et rédiger des bilans d'activités : Chiffrer les recettes et les dépenses et les transmettre à la hiérarchie.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Mettre à disposition de la ville un agent social principal 1^{ère} classe à temps complet pour 1 an à compter du 1^{er} septembre 2023,
- Signer la convention d'objectifs jointe à la présente et à signer toutes les pièces afférentes. »

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence Debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 34 : Convention Comité Départemental Handisport de la Gironde

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Dans le cadre du Label Terre de Jeux 2024, la ville de Talence s'est engagée à favoriser et proposer plus de sports dans le quotidien des Talençais et mener des actions autour de trois objectifs :

- **une célébration ouverte** pour faire vivre à tous les émotions du sport et des jeux,
- **un engagement inédit** pour donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure olympique et paralympique,
- **un héritage durable** pour changer le quotidien des Talençais grâce au sport.

Être une collectivité Terre de Jeux 2024, c'est partager une vision ambitieuse. Le sport, par les émotions qu'il suscite, est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. De même, par les valeurs qu'il véhicule, il est un formidable outil d'éducation et d'inclusion.

Après une première année de partenariat écoulee, durant laquelle les interventions auprès des enfants de Talence furent riches en découvertes et partage, le bilan s'avère également positif pour les jeunes en situation de handicap qui ont bénéficié des infrastructures de la Ville. Les temps de pratiques sportives proposés et la proximité de nos équipements ont rencontré un franc succès auprès des jeunes de l'Institut d'Éducation Motrice de Talence.

Par ses Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, le service Animation Sportive s'engage activement dans la sensibilisation aux pratiques handisport et à changer les regards sur le handicap, en reconduisant le partenariat avec le comité Départemental Handisport de la Gironde.

Afin de formaliser ce partenariat, il vous est proposé :

- D'approuver les termes de la convention jointe à la présente avec le Comité Départemental Handisport de la Gironde,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 35 : Subvention exceptionnelle à l'association « APF France handicap » (association des paralysés de France)

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« La Ville de Talence souhaite soutenir, à titre de subvention exceptionnelle, l'association « APF France handicap », association française de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches, dont l'IEM (Institut d'Education Motrice), fait partie.

Cette dernière demande une aide financière afin de pouvoir finaliser l'enveloppe totale du déplacement de leur équipe composée de 17 personnes pour les prochains championnats nationaux d'handilypiades, qui auront lieu au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'équipe vainqueur des épreuves régionales des handylimpiades du Temple-sur-Lot souhaite confectionner une tenue vestimentaire afin de créer une identité unique, et représenter la ville de Talence à l'échelle nationale.

L'IEM prend en charge l'ensemble des frais de déplacements, cependant le budget total ne leur permet pas de financer les tenues vestimentaires.

La ville de Talence souhaitant soutenir et participer à l'action de l'association, je vous demande de bien vouloir :

- accorder une subvention exceptionnelle à l'association « APF France handicap », en particulier son membre, l'IEM, d'un montant de 800 €.

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 8.6 - Emploi - formation professionnelle

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 36 : Approbation des nouveaux tarifs « Talence Pépinière »

Monsieur COLDEFY, Adjoint délégué à l'Economie et à l'Innovation, expose :

« En 2009, il a été créé une structure dénommée « Tremplin » composée de 5 bureaux puis en 2013 une pépinière d'entreprises de 9 bureaux doublée en capacité en 2018. Depuis sa création en 2013, les tarifs de la pépinière n'ont pas été augmentés. Je vous propose de réévaluer leurs montants, tout en maintenant des loyers inférieurs aux prix du marché, la pépinière étant un outil de soutien à la création d'activité.

Redevance d'occupation des locaux :

Bureaux	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Prix TTC / m ² / mois	10,00 €	12,00 €	14,00 €

Prestation d'accompagnement obligatoire assurée par Talence Innovation Sud Développement :

Structure	Prix par mois
Entreprises innovantes ou issues de l'université	50,00 €

Services annexes facultatifs :

Location	½ journée	1 jour
Petite salle de réunion*	20,00 €	30,00 €
Salle de réunion + télévision*	50,00 €	65,00 €

*Prestation gratuite deux fois par mois pour les entreprises hébergées.

Je vous demande donc de bien vouloir voter la mise en place des nouveaux tarifs de Talence Pépinière exposés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 8.6 - Emploi - formation professionnelle

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 37 : ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) – Partenariat avec la Ville de Talence – Convention pour l'année 2023

Monsieur COLDEFY, Adjoint à l'Economie et à l'Innovation, expose :

« Depuis 2008, la Ville confie à l'ADIE l'accueil et l'accompagnement à la création d'activités des publics talençais les plus en difficulté. En 14 ans, 1007 personnes ont pris contact avec l'association.

Depuis son installation à Talence en 2017, l'ADIE ne cesse d'augmenter le nombre de contacts talençais. Ce dernier est de 129 au titre de l'année 2022 dont 13 dans le quartier prioritaire de la Ville parmi lesquels 34 % de femmes. L'augmentation du nombre de contacts résulte des actions mises en place au cœur du quartier de Thouars en lien avec les médiateurs de quartiers mais aussi de l'augmentation du niveau de service.

Des actions en coopération avec les agences Pôle Emploi et la MDSI des Graves ont permis d'apporter des solutions aux entrepreneurs.

En 2022, l'ADIE a financé 17 Talençais en micro-crédit personnel et 55 en micro-crédit professionnel. Sur le territoire talençais, 378 186 euros ont été injectés sur la ville de Talence pour l'insertion des personnes.

L'ensemble de ces chiffres met en exergue l'accentuation des actions et de l'impact de l'ADIE auprès du public talençais.

Aussi, je vous propose de poursuivre pour l'année 2023 la collaboration avec l'ADIE par la signature d'une convention orientée vers trois axes : l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises pour les publics les plus en difficulté, l'attribution de micro-crédits et une participation active à la feuille de route de l'Economie Sociale et Solidaire de la ville.

La Ville, pour sa part, s'engagera à verser à l'ADIE une subvention dont le montant sera calculé en fonction des résultats de l'association sur ces trois axes et qui ne pourra excéder la somme de 7 300 €.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs jointe à la présente ».

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme LUDLOW – Talence, Ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

ABSENTS : Mme BONORON, Mme IRIART, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu JOYON

N° 39 : Sollicitation d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le projet de restauration de 7 ex-voto conservés à l'Eglise Notre-Dame de Talence

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, expose :

« Dans le cadre de sa politique de valorisation de son riche patrimoine historique, la ville de Talence souhaite restaurer 7 ex-voto classés au titre des monuments historiques par arrêté du 14 mars 1980.

La restauration des tableaux est éligible à une subvention provenant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de 2100 € HT soit 40 % de la dépense subventionnable qui est de 5 277 € HT.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir :

- Approuver la demande de subvention du projet de restauration des ex-voto,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à ces demandes de subventions. »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 septembre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY